



## ***Table des matières***

<b><u>Préambule</u></b>	p.4
<b>1. Synthèse de l'analyse des éléments recueillis lors des audits et des premiers CoTechs</b>	p.9
<b>1.1 Retour sur l'approche de l'Economie Circulaire par les entreprises en 2017-2018</b>	p.9
<b>1.2 Principes d'action détectés</b>	p.11
<b>1.3 Contenu des axes d'intervention</b>	p.11
<b>1.4 Caractéristiques des territoires de Corse</b>	p.13
<b>2. Schéma du Plan d'Actions à mettre en œuvre</b>	p.14
<b>2.1 Articulation globale du Plan d'Actions</b>	p.14
<b>2.2 Bases et Composantes du Plan d'Actions</b>	p.14
<b>3. Apports des deuxièmes CoTechs et Copils</b>	p.15
<b>3.1 Réflexions émanant des 2ème CoTechs</b>	p.15
<b>3.2 Tableau de synthèse des 2ème CoTechs</b>	p.16
<b>4. Structuration primaire et orientations du plan d'action</b>	p.17
<b>4.1 Développement du plan d'action par groupes économiques</b>	p.18
4.1.1 Formation, information	p.19
4.1.2 Mise en œuvre des piliers de l'économie circulaire	p.19
4.1.3 Règlement des aides uniformisé	p.21
<b>4.2 Plan d'Economie Circulaire pour les secteurs économiques Corse</b>	p.21
4.2.1 Secteur agricole et agroalimentaire	p.22
4.2.2 Tourisme	p.24
4.2.3 Services et Commerce	p.26
4.2.4 Mécanique	p.28
4.2.5 BTP	p.29
4.2.6 Transports	p.31
4.2.7 Maritime	p.33
4.2.8 Fabrication artisanale et industrielle	p.36
<b>4.3 Tableau des priorités d'actions à mettre en œuvre</b>	p.38
<b>4.4 Temporalité du plan d'actions et effets attendus</b>	p.39



<b>5. Conclusion</b>	p.40
<b>Fiches Actions</b>	p.43
<b>Glossaire</b>	p.84
<b>Bibliographie</b>	p.85
<b>Annexes</b>	p.86
<b>Annexe 1</b>	p.87
<b>Annexe 2</b>	p.92
<b>Annexe 3</b>	p.95
<b>Annexe 4</b>	p.96

## **Préambule**

La Collectivité de Corse (avec ses Agences et Offices), est compétente en matière de développement économique et d'innovation, de formation, de transport, d'aménagement, d'environnement (planification de la prévention et de la gestion déchets), d'agriculture, d'énergie...

Cela a été validé par l'Assemblée de Corse lors de la 2ème session ordinaire de 2018 en date des 25 et 26 octobre 2018 suite au rapport du Président du Conseil Exécutif : « DECLINAISON DU PLAN D'ACTION SUR LES DECHETS 2018-2021 ; MESSA IN OPERA DI U PIANU D'AZZIONE NANT'A E RUMENZULE 2018-2021 »

L'économie circulaire étant par essence une thématique transversale, à la croisée des préoccupations entre environnement et économie, devra être déclinée dans toutes les actions de la Collectivité de Corse, par ses Agences et Offices identifiés comme les acteurs particulièrement pertinents pour mettre en œuvre la politique en faveur de l'économie circulaire selon leurs compétences respectives.

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) consacre un titre entier à l'économie circulaire et la loi NOTRe confie aux régions l'obligation d'élaborer un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux et économiques. Elle est porteuse d'emplois et créatrice de valeurs, en particulier dans des contextes particuliers ou l'isolement, la démographie et l'économie ne favorisent pas un essor économique et social. Dans ce contexte, il convient d'interagir de manière à parvenir à modifier dans le sens du développement durable et de l'économie circulaire les comportements :

- de consommation,
- de production
- et d'usages des consommateurs, producteurs et autres usagers (ménages).

### **Rappel de quelques éléments globaux sur l'Economie Circulaire et la Corse**

L'Economie Circulaire prend sa place dans un circuit économique mondialisé, dont elle cherche à modifier le fonctionnement pour arriver à :

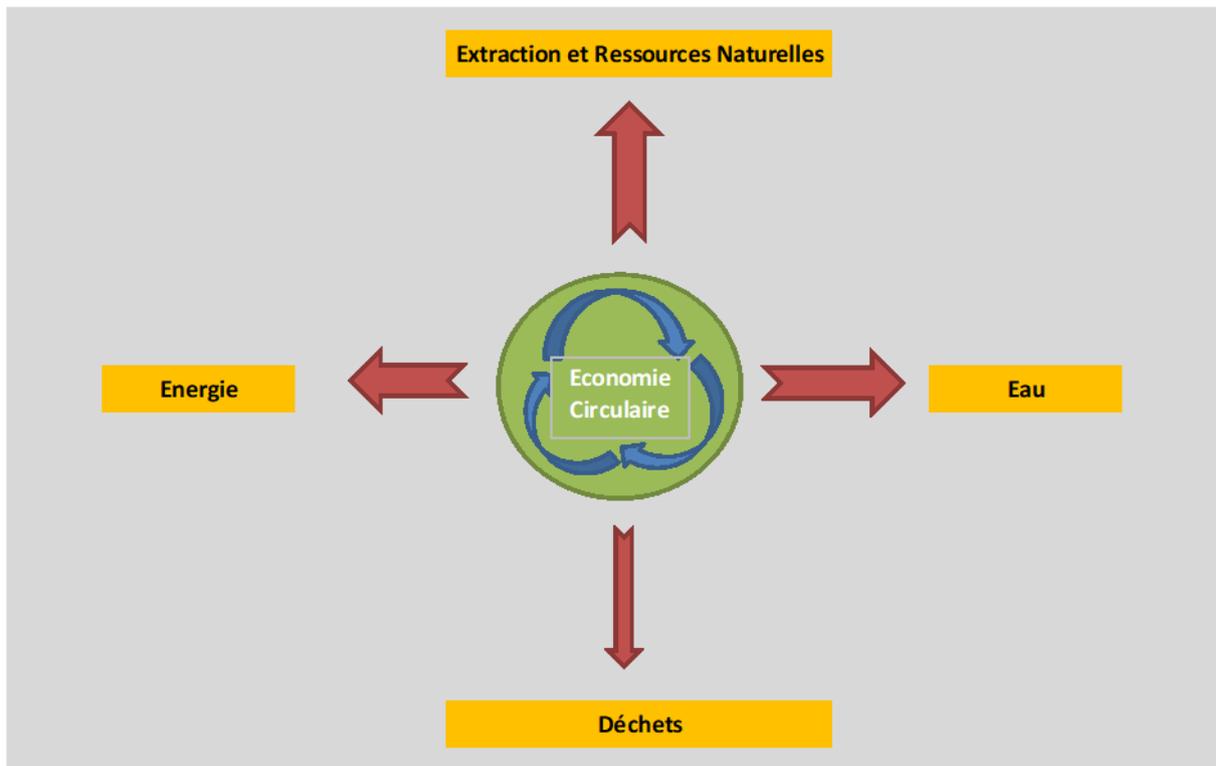
- Une production pouvant rester externalisée (délocalisée), même si ce n'est pas l'objectif,
- Une conception maîtrisée pour définir et contraindre les conditions de production,
- Des services non délocalisables,
- La création d'un tissu de services par extension des fonctions du produit (réemploi, réparation, fonctionnalité...)
- La modification de la production (et du produit) par a pression du lobbying consommateur

La logique Economie Circulaire peut se comprendre comme une logique de lutte économique des pays occidentaux (européens) contre les pays émergents très producteurs et des pays détenant ou contrôlant des ressources naturelles prépondérantes dans les formes d'industrialisation et de consommation contemporaines. Il s'agit de maîtriser la production en amont (conception) et aval (consommation) pour une partie de leurs débouchés ; et de rééquilibrer la balance des paiements (contrebalancer la perte de devises faite par

l'achat, en amenant les pays producteurs à acheter – en retour – l'ingénierie nécessaire pour produire ; et récupérer des devises).

Enfin, en faisant muter le produit, en allongeant sa durée de vie, on crée d'autres activités non délocalisables – et on restimule (retrouve) l'innovation.

L'Economie Circulaire agit notamment sur 4 domaines : l'Extraction et la gestion des Ressources Naturelles, l'Energie, l'Eau et la production de Déchets. Elle est alors l'élément moteur de la Transition Ecologique.



***La transcription de l'Economie Circulaire en Corse amène quelques constats et réflexions :***

L'EC n'est pas seulement la réduction des déchets. Elle conduit l'entreprise à une optimisation de ses ressources et de ses coûts. Mais plus largement, elle est la capacité des territoires et des acteurs à s'organiser pour gérer durablement, et en complémentarité, leurs activités respectives et ressources dans l'espace qui leur est commun.

L'EC touche autant les villages que les villes ou la Corse entière, car les relations de proximité y jouent un rôle très important pour trouver et construire des solutions pratiques et adaptées.

Elle n'est pas une nouveauté en Corse. Elle était pratiquée dans tous les villages et totalement intégrée dans le fonctionnement économique corse, même si on ne l'appelait pas par ce nom. L'Economie Circulaire en Corse est donc aussi un retour « patrimonial » puisque des pratiques existaient depuis très longtemps, et ce jusqu'à ce que consommation se développe fortement à partir du début des années 90.

Aujourd'hui, l'EC peut être créatrice d'activités et d'emplois, en préservant l'environnement et en réduisant les déchets.

Elle est un lien entre notre mode de fonctionnement ancestral et une économie modernisée, en développant-*redéveloppant* des fonctionnements intelligents.

Les entreprises corses restent cependant aujourd'hui plutôt dans l'optimisation des coûts et le Développement Durable – environnement/écologie, et ne sont pas encore arrivées vraiment dans l'Economie Circulaire. En effet celle-ci résulte notamment de la coopération entre entreprises.

Elle va les amener à se pencher sur d'autres actions-réflexions-structurations, sur des rapports amont-aval (notamment) et des relations territoriales, au-delà du seul cercle de l'entreprise.

Ces entreprises agissent de manière rationnelle dans leur activité, mais leur niveau de coopération avec d'autres entreprises ou avec le territoire est faible et aléatoire. Leur démarche est donc limitée à leur frontière et peu fondatrice d'Economie Circulaire ou d'EIT.

Le marché est pour l'instant le déterminant de l'engagement vers l'Economie Circulaire ; ce dernier ne relève que peu d'une stratégie pure de la part de l'entreprise. Il relève plutôt d'un souci d'optimisation financière, qui s'effectue en interne, de manière solitaire et avec peu de coopération, au-delà de certains services que se rendent les entreprises entre elles. *Logiquement*, leur vision de l'approche économique reste toujours assez linéaire, et pas encore circulaire. En effet ni les entreprises, ni les territoires, ne mesurent les implications stratégiques et dynamiques que pourrait avoir l'Economie Circulaire sur leur fonctionnement propre et global.

Les entreprises ne peuvent ainsi agir seules, particulièrement – ou encore plus rarement - en Corse. Se limiter à une approche sectorielle ou corporative serait une erreur, en ce qui concerne l'île, car les volumes de flux et le fonctionnement actuels des filières ne le permettent pas.

En revanche, une approche transversale, et trans-sectorielle, portée par la Collectivité de Corse avec ses offices et agences (à travers un règlement des aides), en lien avec les Communautés de Communes et d'Agglomérations, peut aboutir à créer des logiques locales, parfois incomplètes, mais porteuses de développements possibles.

L'OEC est légitimement le catalyseur de cette politique ; en lien avec les autres Offices et Agences de la Collectivité, qui doivent intégrer de manière proactive et participative ces nouveaux paradigmes dans leurs actions journalières.

De plus, la Corse traverse aussi une crise sans précédent dans la gestion de ses déchets ménagers.

L'insularité et la distance entre la Corse et le continent imposent des solutions novatrices et autonomes sur lesquelles il convient très sérieusement de se pencher ; non pas pour mener une simple réflexion, mais pour agir sérieusement, efficacement et pragmatiquement dans des délais rapides.

La stratégie régionale d'économie circulaire repose sur le découplage de la croissance économique et de l'épuisement des ressources naturelles par la création de services, de produits, ou la mise en œuvre de politiques publiques innovantes. Les orientations stratégiques et le plan d'actions recherchés auront pour objet de modifier les comportements de consommations et d'usages afin de tendre vers un véritable développement durable insulaire

Il s'agit d'introduire un changement de modèle créateur de « valeur positive » (sur un plan social, éthique, économique et environnemental) afin de contribuer à la responsabilisation sociétale de demain.

Sont ciblés dans cette optique les :

- Ménages / usagers
- Entreprises / associations / coopératives...
- Administrations et autres collectivités locales

### **Le déroulement de la Mission triennale**

La Collectivité territoriale de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse souhaitent dans le cadre de ce programme contribuer à la responsabilisation sociétale de demain.

Pour se faire, elle travaillera autour d'axes qui sont les « piliers connus de l'économie circulaire ». Ils favoriseront la définition d' « orientations stratégiques » et un « plan d'actions pluriannuel » avec, par exemple, la mise en œuvre d' « écolabels » porteurs de valeurs en termes de « bonnes pratiques » et pouvant être à l'initiative d'une éco-conditionnalité des aides étendue à la CTC et à ses offices et agences.

Pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques et de ce plan d'actions, il conviendra de s'appuyer sur :

- La réalisation d'un diagnostic stratégique fondé sur les piliers de l'économie circulaire
- La définition d'orientations stratégiques
- La mise en œuvre d'un plan d'actions

Suite aux conclusions des Comités de pilotage et des différents partenaires pour une mise en œuvre efficiente de l'Economie Circulaire en Corse, il a été décidé de mettre en œuvre des comités techniques (CoTech) décentralisés, afin de mettre en œuvre à terme, au travers des réflexions des acteurs des territoires un plan d'actions réaliste et pragmatique.

Concomitamment à cette élaboration, la prospection sectorielle tant géographique qu'inter filières a été continuée et finalisée.

- Rappels sur la mission et les outils utilisés

La mission « Mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un plan d'actions d'économie circulaire en Corse » consiste, dans sa première phase, à faire l'état des lieux de la manière dont est abordée l'Economie Circulaire en Corse, sur les territoires de l'île et dans les entreprises, collectivités locales et institutions. Il s'agit donc de s'approcher le mieux possible de la réalité actuelle de l'EC en Corse.

Plusieurs analyses (qualitatives et quantitatives) peuvent être mises en place :

- L'appréciation de la prise en compte de l'Economie Circulaire dans l'établissement
- La distance à l'Economie Circulaire

- Les freins et accélérateurs à l'engagement dans une démarche d'Économie Circulaire
- Le rôle des relations intrants-extrants de l'entreprise sur l'Économie Circulaire.
- Les aires géographiques sur lesquelles se joue le développement de l'Économie Circulaire par rapport à la Corse.
- La portée et la limite des actions entreprises dans une démarche globale corse d'Économie Circulaire.

Les entretiens avec les entreprises et EPCIs ont été conçus avec 6 parties (achats, conception de produits, cycle de vie, liens inter-entreprises, questions ouvertes sur l'EC et identifiants) pour balayer les actions de l'entreprise et ses relations avec d'autres acteurs locaux ou plus éloignés géographiquement. Ceci a été formalisé, permettant ainsi d'apprécier non seulement la prise en compte par les entreprises et institutions des principes de l'économie circulaire, mais aussi les freins et accélérateurs susceptibles d'influencer l'appropriation de ce nouveau paradigme économique.

Afin de valider les premières conclusions de l'audit terrain, des premiers comités techniques (CoTechs) ont été mis en œuvre depuis le mois de juin 2018, avec pour objectifs d'analyser les problèmes sous-tendus par la mise en œuvre de l'économie circulaire par les acteurs territoriaux.

Par la suite ont été examinées les questions suivantes :

- ✓ Comment développer l'EC quand on importe massivement et que l'Écoconception et l'Économie de la Fonctionnalité dépendent massivement de l'extérieur ?
- ✓ Quelles chaînes de valeurs est-il possible d'activer ?
- ✓ Comment utiliser mieux les financements consacrés aux déchets et à l'Économie Circulaire pour obtenir de meilleurs résultats globalement et dans l'avenir ?
- ✓ Comment trouver des solutions « internes » sur certains flux pour diminuer leur coût de traitement, et libérer ces financements pour d'autres actions plus *développantes*

Les facteurs d'influence déterminants pour le circuit économique corse et l'Économie Circulaire ont été identifiés comme :

- Le fonctionnement des entreprises corses compte tenu de leur taille
- Le poids des importations
- Le rythme amené par le phénomène touristique

La prospective qui a guidé ce rapport a particulièrement tenu compte de 2 éléments

- ✓ La question de la « conversion » des entreprises à l'Économie Circulaire
- ✓ La question de la Valeur Ajoutée au niveau de l'entreprise, comme au niveau de l'île

Le SRDE2I de Corse, voté par l'Assemblée de Corse en décembre 2016, retenait l'Économie Circulaire comme l'un des cinq enjeux majeurs et implications pour l'économie de l'île.

## 1. Synthèse de l'analyse des éléments recueillis lors des audits et des premiers CoTechs

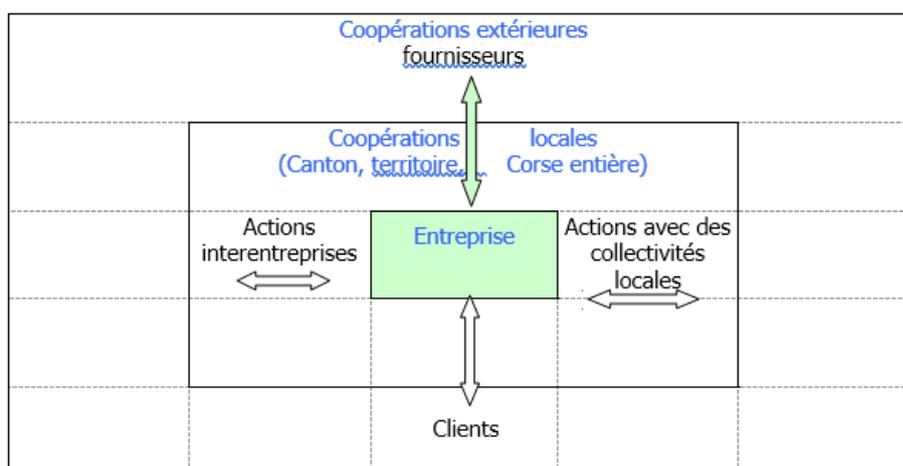
### 1.1 Retour sur l'approche de l'Economie Circulaire par les entreprises en 2017-2018

Les entretiens effectués auprès d'une cinquantaine d'entreprises corses (Annexe 1) réparties sur l'ensemble du territoire de Corse, ont permis d'avoir une première idée de l'approche de l'Economie Circulaire par le tissu PME-PMI.

Les premières analyses sont :

- La majorité des entreprises rencontrées, souvent leader dans leur domaine, n'ont qu'une faible appropriation du concept d'économie circulaire, et de la définition de l'ensemble des piliers de l'EC ; mais toutefois nombreuses sont celles qui ont une mise en œuvre journalière correspondant à différents piliers de l'EC.
- En particulier les entreprises agroalimentaires qui ont des principes de fonctionnement qui mettent en œuvre des « piliers de l'EC » pour des raisons de rentabilité de leurs unités. Cela est vrai pour l'écoconception, la réparation, la réutilisation, et le recyclage, en plus d'une gestion « vertueuse » de l'énergie et de l'eau.
- Cependant, un trait commun à tous les entretiens, est que souvent les entrepreneurs prennent en compte l'amont de la filière et ce qui se passe pendant la transformation, mais n'ont aucune « idée » sur l'aval et le devenir de leur production une fois que celle-ci a quitté l'unité de production, de ce fait l'écoconception de l'outil et des contenants n'est pas ressentie comme une priorité pour les chefs d'entreprises.
- Il est donc nécessaire d'avoir un focus plus précis avec les entreprises de collecte et de traitement des déchets (codes NAF : 37-38-39-43), afin de valider avec eux une nouvelle méthode pour qualifier les déchets et mettre en œuvre une EC compatible avec notre île et son développement économique.

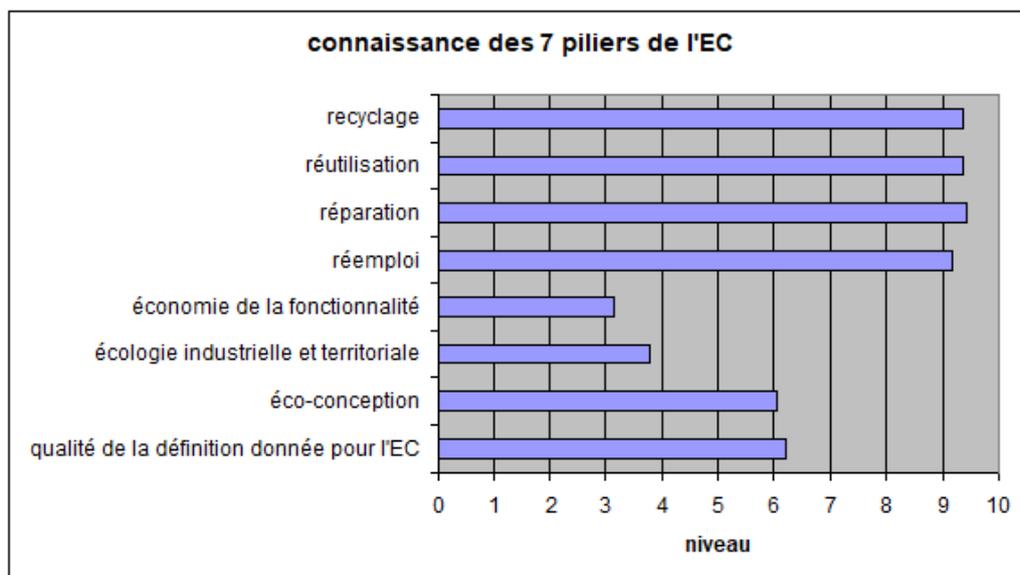
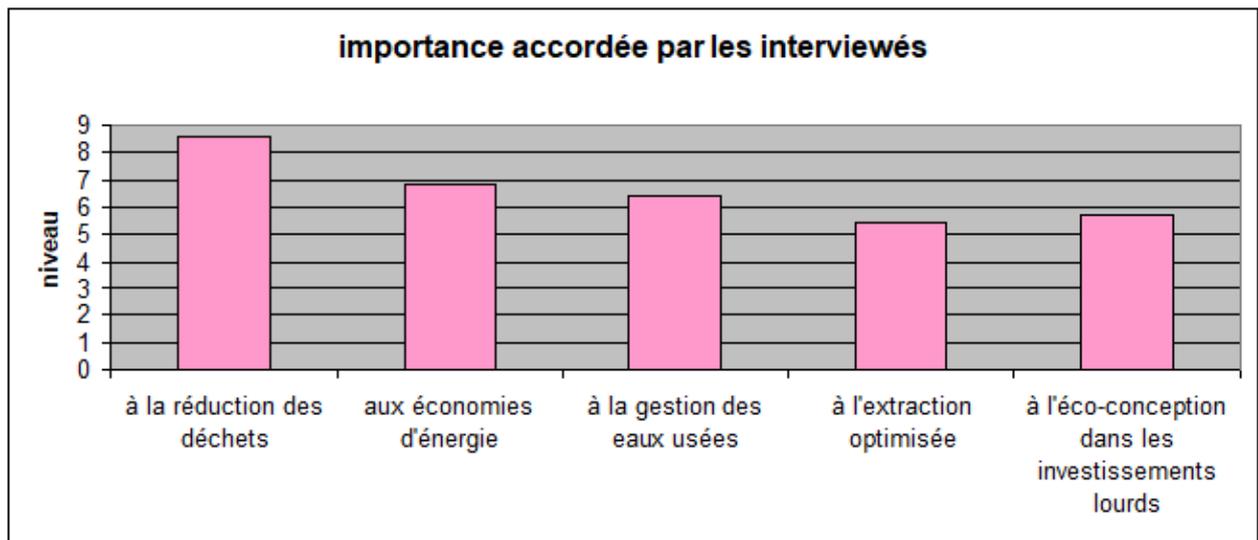
**Schéma des niveaux de coopération/d'influence ayant une action en matière d'Economie Circulaire (en vert sur le schéma)**



- Connaissance et actions propres ; Energie et Déchets sont la première manière d'aborder l'EC ; avec une recherche d'optimisation financière pour l'entreprise.

- L'éco-conception reste pour l'instant l'affaire des fournisseurs extérieurs plutôt que des donneurs d'ordre ; en raison probablement des enjeux économiques et de l'ampleur des solutions à créer et de la taille des entreprises (TTPE-TPE) qui n'ont pas en leur sein de cellules de R&D
- La taille des entreprises ; est un facteur probablement déterminant dans la perception et la mise en œuvre de l'EC
- La filière BTP et en particulier les bâtiments et constructions diverses, sont un domaine à traiter à part compte tenu de la durée de vie de ses produits

Les tableaux suivants démontrent la distance des entreprises à l'EC :



*L'analyse des dossiers soumis en réponse aux AAP confirme les distances vis-à-vis de chaque pilier.*

## 1.2 Principes d'action détectés

L'analyse des ateliers (CoTechs) permet de dégager 11 points d'intervention et 2 questions-principes qui rythment la réflexion sur la mise en œuvre de l'Economie Circulaire.

Ces 2 principes sont :

- ✓ **Partir-réfléchir à partir de la ressource existante, et limiter l'utilisation des ressources locales.**
- ✓ **Doit-on intervenir à partir de la CdC ou bien doit-on laisser s'organiser les territoires de l'île ?**

Les 11 points d'intervention détectés collectivement par les différents acteurs présents aux 6 CoTechs se déclinent schématiquement ainsi autour de 3 axes (A, B, C) :

**A. La nécessité de définir et de réaliser le fonctionnement de l'Economie Circulaire**

**B. Rechercher la construction d'une action Territorialisée**

**C. Disposer d'outils et de leviers pour développer l'Economie Circulaire**

## 1.3 Contenu des axes d'intervention

**A. La nécessité de définir et de réaliser le fonctionnement de l'Economie Circulaire**

- 1) Différencier déchets et Economie Circulaire ; faire intervenir aussi dans cette prise en compte l'énergie, l'eau et l'extraction (*sous toutes ses formes, c'est-à-dire au sens de l'utilisation-consommation des ressources naturelles*)
- 2) Sensibiliser les différents acteurs (publics et privés) à l'Economie Circulaire
- 3) Développer la connaissance du rôle de l'Eco-Conception
- 4) Analyser le tissu économique, son fonctionnement et ses flux sur chaque territoire  
**« Intervenir ou laisser faire les territoires ? »**

**B. Rechercher la construction d'une action Territorialisée**

- 5) Hiérarchiser les interventions au niveau local et au niveau de la Corse entière
- 6) Intégrer l'Economie Circulaire dans les territoires
- 7) Former à l'Economie Circulaire, relier les compétences et les interventions, rendre systémique celles-ci
- 8) Diffuser, vulgariser et développer plus largement l'approche de l'Economie Circulaire  
**« Réfléchir à partir de la ressource, Limiter l'utilisation des ressources locales »**

**C. Disposer d'outils et de leviers pour développer l'Economie Circulaire**

- 9) Développer et adapter à l'Economie Circulaire les équipements structurants sur les territoires



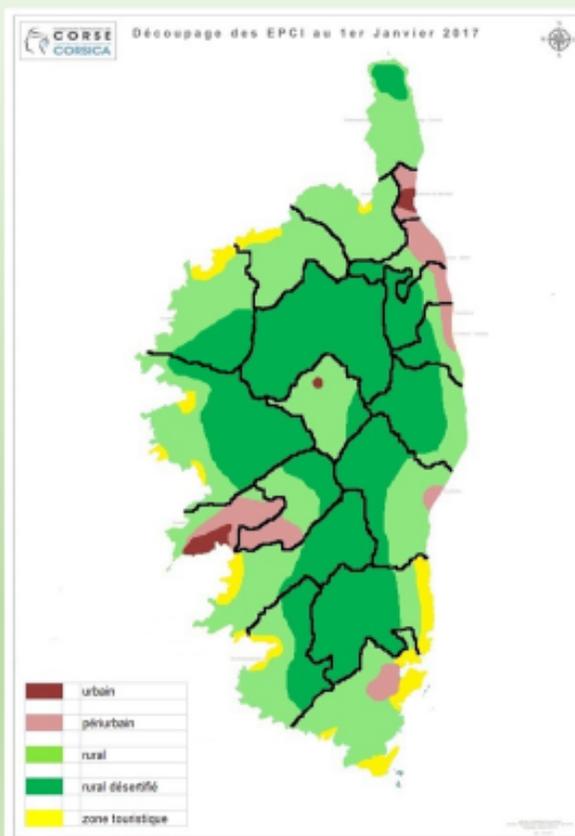
## Mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un plan d'actions d'économie circulaire en Corse

- 10) Calculer et redistribuer la valeur créée sur le territoire par l'Economie Circulaire, selon le type d'acteur (particulier, entreprise, collectivité locale)
- 11) Adapter les outils d'accompagnement de politiques et en organiser les complémentarités et la transversalité (CdC et Etat ; Offices et Agences), pour impulser le développement de l'Economie Circulaire

### 1.4 Caractéristiques des territoires de Corse

Ces caractéristiques ont été définies en fonction des influences socio-économiques (urbaines, rurales et touristiques) s'y exerçant :

## Analyse Territoriale : Communautés et espaces territoriaux (rappel)



### Territoires de Corse ; Typologie par caractéristiques principales

La caractéristique principale s'entend comme le facteur déterminant influençant l'espace en matière de pression ou de fluctuations de population au cours de l'année. Ceci a aussi une incidence sur le tissu économique de ces espaces et amène des comportements et contraintes particulières en matière d'organisation locale de l'Economie Circulaire, ou en matière d'Ecologie Territoriale Industrielle (EIT).

La détermination des espaces s'est fait par rapport à :  
la structure de sa population, sa densité, ses variations saisonnières.

L'analyse s'est portée sur la proportion de personnes ayant moins de 29 ans et moins de 44 ans comme critère de désertification

81 communes ont été classées en Rural Très Désertifié

118 communes ont été classées en Rural Désertifié

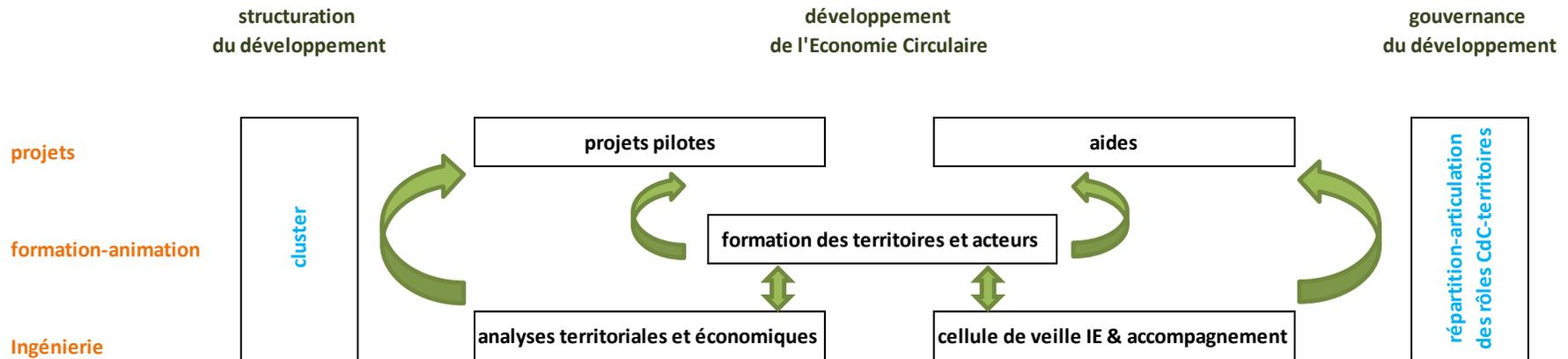
133 communes ont été classées en Rural

28 communes ont été classées en Urbain ou Péri Urbain

Les communes, ou parties de commune, ont été placées en zones touristiques, en fonction de la prépondérance de cette influence .

## 2. Schéma du Plan d'Actions à mettre en œuvre

### 2.1 Articulation globale du Plan d'Actions



### 2.2 Bases et Composantes du Plan d'Actions

1. de la formation et de l'information auprès des acteurs territoriaux publics et privés
2. des analyses territoriales et économiques (ACV, de pertinence [mode de production-consommation d'un système local], modèle économique [coûts, gains-neutralité de substitution])
3. une cellule de veille et d'accompagnement
4. des aides
5. des projets pilotes
6. un cluster
7. une organisation territoriale avec répartition-articulation des rôles

### 3. Apports des deuxièmes CoTechs

Le but principal de la série des deuxièmes CoTechs a été de faire un focus précis sur quatre des piliers amonts structurant l'Economie Circulaire, dont en particulier :

- **L'approvisionnement durable**
- **L'Ecoconception**
- **L'Economie de la fonctionnalité**
- **L'Ecologie Industrielle Territoriale, terme sur lequel il y a débat (certains membres du Comité de Pilotage lui préférant le terme d'Ecologie Economique Territoriale) en raison du mot « industriel » qui peut paraître peu adapté à notre tissu économique. Cependant le terme industriel se comprend aussi comme « relatif à la production » ce qui lui confère un intérêt, tandis que « l'Ecologie Economique » n'a pas tout à fait le même sens. Il nous paraît donc préférable de garder le terme d'EIT.**

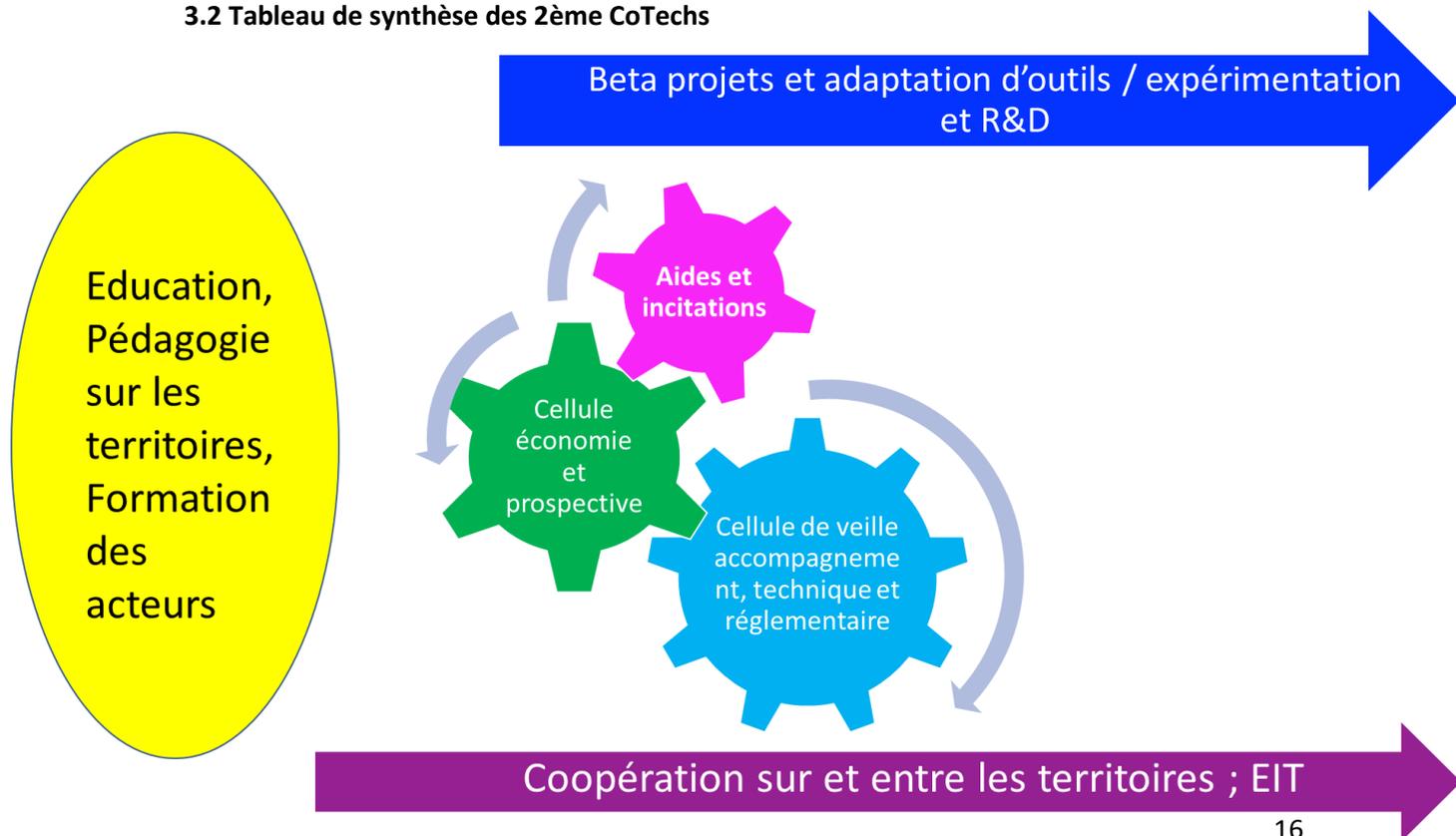
#### 3.1 Réflexions émanant des 2ème CoTechs

Synthèse des réflexions :

- Marchés publics et spécification des cahiers des charges en éco-conception ; utilité d'une cellule d'assistance au montage de cette spécification.
- Cellule de veille sur les évolutions réglementaires et opportunités technologiques pour induire la commande publique dans un sens Economie Circulaire.
- Capacités des entreprises locales à exécuter des marchés publics d'éco-conception ; cela demande l'organisation d'un processus pédagogique pour amener plus rapidement les entreprises locales à progresser vers l'Economie Circulaire.
- Amener les territoires et leurs composantes (acteurs, espaces territoriaux) progressivement vers un changement de modèle.
- Prendre en compte et anticiper les mutations technologiques dans les nouvelles manières de construire ; donc anticiper/évaluer les évolutions pour l'EC ; ingénierie nécessaire, ce qui implique la création d'une cellule de veille et de prospective et d'une source d'ingénierie (le cluster).
- Difficulté à combattre l'influence de l'organisation économique du marché (prix, durées d'approvisionnement...) => démarche de Long terme : s'organiser pour pouvoir aboutir au résultat souhaité même avec des aléas dus à l'influence de l'extérieur géographique, économique et temporel sur les orientations à prendre.
- Sensibilisation au rôle des Communautés de Communes, au-delà de leurs différences géographiques et économiques.
- Prise en compte du niveau de faisabilité de mise en place d'une démarche d'Economie Circulaire sur son territoire.

- La commande publique un moyen d'aller dans le sens de l'EC.
- Aides publiques financières à adapter à l'économie de la fonctionnalité.
- Faire évoluer les AAP.
- Être capable de gérer dans les marchés et appels à projets les objectifs et contraintes de l'EC (techniques, financières, calendaires).
- L'eau (son amont et son aval) partie prenante et entière de l'EC.
- Trouver des solutions opérationnelles locales pour les flux des entreprises, par les EIT.
- Besoin d'élargissement de la vision des ComComs sur l'EC et dans son développement sur le Moyen-Long Terme (prospective) : exemples de solutions opérationnelles et d'ingénierie.
- Veille et rappel des obligations légales, notamment pour les entreprises.
- Modifier l'organisation de la valorisation des « déchets ».
- Identifier et quantifier les aspects économiques des flux et des rejets.
- Analyser le rapport entre le coût et la portée de l'action, qui sera déterminant sur les résultats et sur l'engagement des acteurs.
- Projets de médiation inter-entreprises impulsés par les ComComs, sur leur territoire ou avec des territoires voisins, sur certains flux.
- Adapter le concept de ressourcerie aux besoins des entreprises localement.
- Nécessité d'un besoin d'accompagnement de la démarche sur du Moyen Terme.

### 3.2 Tableau de synthèse des 2ème CoTechs



#### 4. Structuration primaire et orientations du plan d'action

Au vu de l'ensemble des Copils et CoTechs effectués, l'appropriation des concepts, servant de base à la mise en œuvre opérationnelle de l'économie circulaire comme nouveau paradigme de développement économique de la Collectivité de Corse, semblent de plus en plus acquis par l'ensemble des acteurs territoriaux tant entrepreneuriaux qu'institutionnels.

Cependant, la formation et l'information de l'ensemble des acteurs reste un des objectifs importants du plan d'action.

Cet objectif doit être accompagné par des projets « Betas » incitatifs et démontrant l'opérationnalité et l'impact positif sur l'économie locale de ces nouveaux concepts ; pour cela des évolutions sur les outils financiers et incitations doivent être envisagées.

Afin de faciliter cette modification « comportementale », un accompagnement pertinent par de la veille économique (IE) de l'ensemble des acteurs doit être prévu pour les prochaines années.

Les premières actions susceptibles d'être initiées, pourraient se décliner par « piliers » comme suit :

##### **Achats durables et écoconception :**

- Mise en œuvre d'actions auprès des collectivités afin de définir l'éco-conditionnalité des aides pour permettre un développement des achats de produits écoconçus.
- Action de formation et d'incitation auprès des professionnels de la distribution pour accentuer la promotion de produits écoconçus, réparables et réemployables.
- Mise en œuvre par les collectivités du principe de l'écoconception lors de la réalisation de travaux immobiliers et ouvrages d'art.
- Incitation du développement de l'écoconception auprès des professionnels du BTP et du Tourisme

##### **Economie de la Fonctionnalité :**

- Mise en place d'incitations pour permettre aux collectivités la mise en œuvre de ce pilier sans alourdir leur fonctionnement.
- Analyser les freins législatifs ne permettant pas l'extension de ce principe et ne permettant pas de favoriser l'usage plutôt que la propriété.

##### **Ecologie Industrielle Territoriale :**

- Accompagner et inciter les territoires à intégrer une dynamique d'EIT et de coopération permettant une meilleure gestion des flux de matières visant :
  - Une meilleure valorisation et une optimisation de ceux-ci,
  - Un accompagnement dynamique vers la transition énergétique,
  - Une optimisation de ressources hydrauliques.

Les autres piliers de l'EC bien que n'étant pas développés intégralement dans le plan d'actions actuel, y sont pertinemment liés, du fait que si les premiers piliers sont appliqués ceux-ci en découlent obligatoirement.

De plus, ceux-ci faisant partie du PTAEC, qui sera intégré dans le futur PTPGD, ils seront déclinés plus spécifiquement dans cet autre document (obligation de planification).

Toutefois, si la volonté de la CdC de mettre un véritable plan d'EC pour développer la Corse est une réalité, il sera nécessaire d'y adjoindre les moyens humains et financiers nécessaires à la bonne fin de cet objectif.

Ces moyens devront être transversaux et répartis entre les agences et offices et de la Chambre des territoires, tout en précisant et harmonisant le rôle et les moyens de tout un chacun.

#### 4.1 Développement du plan d'action par groupes économiques

Lors de l'audit primaire réalisé pour initier ce projet de structuration du développement de l'économie circulaire en Corse, nous avons validé deux typologies d'acteurs du développement de la Corse (cf. annexe 4) :

- Les institutionnels composés :

- La Collectivité de Corse et ces offices et agences
- Les Communautés d'agglomérations et Communautés de communes
- les syndicats professionnels
- Les administrations d'état et agences nationales

- Les entreprises, **regroupées ici en 8 grands secteurs, environ 85 388 acteurs, (source SIREN mai 2020)** répartis homogènement entre les anciens départements de Haute Corse (52 % environ) et de Corse du Sud (48 % environ) :

- Agriculture et agroalimentaire (5 596)
- Tourisme (6 152)
- Services - Commerce (57 460)
- Mécanique (1 169)
- Bâtiment et travaux publics (BTP) (9 895)
- Transport (1 081)
- Maritime (575)
- Fabrication (3 460)

Cependant il y a une forte disparité entre territoires de vie au vu de la géomorphologie de ceux-ci et de leur proximité des communautés d'agglomérations ou de l'influence touristique (territoires tels que l'extrême sud et Balagne).

Afin de pouvoir mettre en œuvre une vraie dynamique d'EC, il est essentiel que le secteur institutionnel soit moteur de ce nouveau paradigme de développement économique de notre île, par la mise en œuvre d'une gouvernance permettant à l'ensemble des acteurs d'avoir une lisibilité et une appropriation des principes de l'EC (Fiche action 1.0).

Cela au travers des actions suivantes :

### 4.1.1 Formation, information

Mise en œuvre des actions de formation, information de manière transversale entre toutes les agences et offices de la CdC en direction des EPCI et des entreprises pour innover le tissu économique et décisionnel des attendus et effets de leviers de l'EC.

Développer un « interface » dynamique pour permettre une veille économique et technologique, ainsi que régaliennne, permettant une bonne connaissance et lisibilité des avancées technologiques et législatives.

La mise en œuvre d'un cluster de l'Economie Circulaire en Corse réunissant l'ensemble des acteurs techniques, institutionnels, de la recherche et de la formation, sur le modèle de TEAM2 développé dans les Hauts de France, serait un point d'orgue positif pour la durabilité et l'appropriation de l'Economie Circulaire par l'ensemble de la société corse.

La mise en œuvre d'outils collaboratifs didactiques et efficaces permettant l'échange d'information et de produits entre les acteurs de l'EC en Corse (Fiche action 1.1)

### 4.1.2 Mise en œuvre des piliers de l'économie circulaire dans sa propre dynamique de gestion et développement.

La Collectivité de Corse de par sa position de coordinatrice des politiques économiques et institutionnelles de la Collectivité et par la gestion de ses ressources humaines, de son parc mobilier et immobilier, a deux leviers importants pour contribuer au développement de l'économie circulaire en Corse : **la gestion de ses actifs et ses ressources humaines.**

La Collectivité de Corse a en charge et gestion directe un grand parc immobilier allant de ses propres bâtiments administratifs, en passant par les lycées et collèges et jusqu'aux structures routières et ferroviaires de Corse.

Pour la gestion de ces actifs et afin d'être exemplaire, la mise en œuvre des trois premiers piliers de l'EC serait d'un impact très pertinent et servirait d'ancrage fort au développement de l'EC dans le système économique de l'île.

En effet, les piliers que sont l'achat responsable, l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité, pourraient être « la pierre angulaire » du développement et de l'entretien des parcs immobiliers et surtout mobiliers de la CdC.

De fait, pour exemple, la construction, la rénovation d'édifices publiques devront recourir à des procédures prenant en compte l'utilisation de process les moins impactant environnementalement, comme l'emploi de matériaux recyclés

#### 4.1.2.1 Achats durables

Au niveau des services centraux et des offices et agences, des actions pertinentes peuvent être mises en œuvre :

- Services centraux (fiche action 2.1) :

Ceux-ci devraient s'attacher lors de l'acquisition de fournitures et matériels de bureautique à introduire dans les marchés les clauses d'écoconception favorisant l'emploi de matières premières recyclées, évitant l'épuisement des ressources naturelles, bio sourcées et provenant de circuits courts.

Il devrait en être de même lors des travaux d'entretien et de réfection ou de réalisation de nouvel immobilier. En effet la notion d'achats durables imposerait au travers des appels d'offres, la mise en œuvre par les prestataires potentiels de méthodes de conception et de réalisation prenant en compte la notion d'impact environnemental minimum, par l'emploi, par exemple, de matériaux recyclés (Un objectif de 70% de matériaux recyclés est inscrit comme « cible » dans la loi de transition énergétique).

Cela permettrait de plus de structurer les filières de déconstruction-réemploi.

- Offices et Agences :

Comme pour les services centraux, les deux axes précédemment cités sont à mettre en œuvre en interne.

De plus, certains offices, étant des EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), interviennent directement comme opérateurs « industriels », tels que l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) qui met en œuvre le plan de gestion hydraulique de la Corse au travers de la construction d'ouvrages de rétention hydraulique, de réseaux de distribution d'eau brute agricole et d'eau potable (de manière ciblée) et de mise à disposition d'eau pour des opérateurs privés qui la potabilise et la distribue.

Dans le cadre de la construction de ces ouvrages il sera important que la notion d'achat durable soit prise en compte, afin d'impacter au minimum le milieu naturel.

#### 4.1.2.2 Ecoconception

Cette notion relève du principe de Lavoisier : *"rien ne se crée, ni dans les opérations de l'art, ni dans celles de la nature, et l'on peut poser en principe que, dans toute opération, il y a une égale quantité de matière avant et après l'opération ; (...) et qu'il n'y a que des changements, des modifications."*

Sur ce principe l'écoconception veut que l'on puisse mettre en œuvre des matières premières de sorte qu'elles puissent être réemployées à la fin de l'usage du produit fabriqué. De ce fait il serait souhaitable que tous les produits et matériels utilisés dans la gestion quotidienne et les actions de la CdC soient écoconçus.

Ce principe d'écoconception devra s'accompagner d'études ACV et d'opportunités économiques sur tous les ouvrages mis en œuvre par la CdC, ses offices et agences.

Cela allant de la conception, avec l'aide d'outil tel que le BIM, à l'utilisation privilégiée de matériaux bio sourcés, issus de recyclage ou de réemploi.

#### 4.1.2.3 Economie de la fonctionnalité (Fiche 2.1)

Ce pilier qui se veut être celui de l'usage plutôt que de la propriété, devrait être mis en œuvre pour l'ensemble des biens et matériels non patrimonial.

En effet, l'ensemble des matériels, roulant ou non tant de la CdC que des EPCI, devraient être « loués » plutôt qu'acquis en pleine propriété.

Toutefois au vu de la législation actuelle, ou comptablement parlant cet usage est une charge et ne peut donc être accompagné par des aides (l'achat quant à lui étant « aidé »), incline les collectivités à acheter le bien plutôt que d'en louer l'usage. Cela étant surtout important pour l'achat de gros matériels tels que camions de collecte OMs.

#### 4.1.2.4 Ecologie Industrielle Territoriale

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières... En proposant des solutions territoriales la CdC et les EPCI, favoriseront la mise en œuvre de solutions coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'écologie Industrielle territoriale transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée. Elle s'inscrit, ainsi dans la mise en œuvre de la démarche « réduire, réutiliser et recycler » qui sont les piliers « aval » de l'économie circulaire.

4.1.3 Règlement des aides uniformisé pour l'ensemble des agences et offices avec pour objectif la mise en œuvre progressive des piliers « primaires » de l'EC (Fiche 2.2)

Actuellement, l'ensemble des offices et agences de la CdC ainsi que les services généraux de celles-ci, accompagnent de nombreux projets de développement de la Corse, toutefois chacun avec un règlement des aides, répondant aux normes « régaliennes nationales et européennes », mais avec une gestion de l'éco-conditionnalité de celles-ci fluctuante d'une structure à l'autre.

Il serait opportun, d'une part de mettre en œuvre une même lisibilité de l'éco-conditionnalité des aides dans l'ensemble des règlements d'aides, et d'autre part d'avoir une ligne d'aide particulière pour inciter le développement de l'économie circulaire comme paradigme fondamental du développement de la Corse pour les années futures.

Cette opportunité devrait être expérimentée au niveau de l'Appel à Manifestation d'Intention (AMI), commun à l'ensemble des agences et offices de la CdC mis en œuvre sous l'égide de la Chambre des Territoires de Corse et coordonné par l'OEC.

Cette action, sans interférer avec les AAP ADEME/OEC établis dans le cadre du CODREC, se veut être l'émergence d'une plateforme de gouvernance transversale de la CdC afin de transformer structurellement le développement économique de notre île.

## 4.2 Plan d'Economie Circulaire pour les secteurs économiques Corse

Ce plan prend en compte le « fossé psychologique » actuel, entre le monde économique et la prise en compte des principes de l'EC, cependant cela a tendance à évoluer très rapidement du fait des contraintes sociétales et économiques exercées par la société civile.

En effet, la sensibilisation accrue de la population sur les problèmes environnementaux et le rétrécissement de l'économie globale, incite les entreprises à une prise de conscience qui les poussent à s'interroger sur leur système de gestion actuelle et leur « imposent » de fait l'EC comme « planche de salut » pour leur propre avenir.

De plus, l'amenuisement tant des ressources de matières premières que des finances publiques, sont des paramètres non négligeables dans le changement de stratégies des entreprises.

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et son développement dans tous les secteurs d'activités économiques, tend à renforcer le retour à un développement durable et social prôné par l'EC.

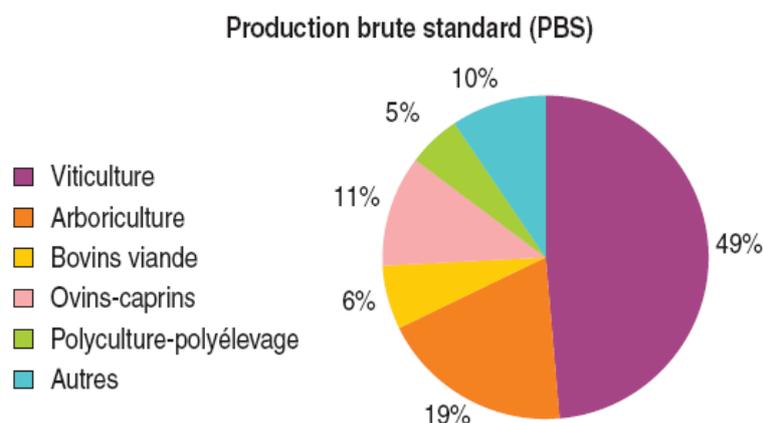
Afin de mieux visualiser les grandes lignes forces du plan stratégique d'EC susceptible d'être mis en œuvre en Corse, nous développerons certaines actions, par secteur d'activité, qui permettraient d'initier et d'ancre l'EC.

#### 4.2.1 Secteur agricole et agroalimentaire (Cf. Fiches 3 - p. 50-56)

Ce secteur de production traditionnelle de la Corse compte quelques 2 630 exploitations pour une surface agricole utilisée d'environ 159 000 ha.

La majorité des exploitations sont des exploitations de productions animales (ovins, caprins, bovins : env. 685), suivi des productions végétales (cultures fruitières, vignes : env. 503) puis d'exploitations de polyélevages et autres (env. 395).

Cependant la viticulture représente environ 50 % de la production brute standard, suivi par l'arboriculture et l'élevage ovin-caprin (cf. schéma ci-dessous)



En ce qui concerne l'agroalimentaire, dans un tissu industriel restreint, il constitue la première activité industrielle de Corse de par le nombre d'entreprises. Ce pilier de l'économie industrielle insulaire présente de multiples enjeux en termes de créations d'emplois et de richesses. Il contribue à dynamiser l'ensemble du territoire, en lien avec les activités agricoles, commerciales et touristiques.

Dans ce secteur, l'achat durable et l'écoconception sont les deux points les plus importants.

En effet, ce secteur est gros consommateur d'eau et d'énergie, le but sera donc d'essayer d'optimiser les consommations et de les rendre les plus efficaces possibles, sans pour autant produire des produits intermédiaires, non présents actuellement sur notre territoire, et éviter de valider un projet énergétique qui à terme ne serait pas viable.

La première préoccupation sera de faire des études d'analyse du cycle de vie (ACV) et d'opportunité économique avant tout investissement lourd.

### Achat durable :

Pour ce qui concerne le pilier des achats durables, nous avons fait un focus particulier sur deux ressources présentes en Corse, et essentielles pour l'activité rurale et agricole de notre île, à savoir le bois et l'hydraulique.

- Filière bois : PEFC – bâtiments d'élevage en OC permettant de structurer la filière bois et de patrimonialiser et structurer les filières ovines, caprines et bovines.

Un appel à projet a été mis en ligne par l'ODARC qui a pour objet : Réalisation d'une étude de marché portant sur le marché des produits du bois d'œuvre en Corse et le marché des bois techniques de construction et de menuiserie en Corse et dans les pays du pourtour méditerranéen.

Cet AAP qui a pour but la connaissance du gisement et des marchés du bois d'œuvre en Corse et dans le bassin méditerranéen pourra servir de référentiel au développement d'une filière bois locale maîtrisée.

- Ressources hydrauliques : valoriser les ressources naturelles en optimisant leur captage et leur emploi.

Bien que la Corse soit un château d'eau au milieu de la Méditerranée (910 mm/an de précipitations soit 8 milliards de m<sup>3</sup>/an) celui-ci est inégalement réparti sur l'ensemble de territoires de Corse. De plus la moitié est adsorbée dans les nappes aquifères et par l'évapotranspiration due au couvert végétal.

De ce fait et au vu de la structuration du réseau hydraulique actuel de la Corse, il arrive que les réserves ne soient plus suffisantes pour les besoins de l'agriculture.

Pour essayer de résoudre ces problématiques une politique d'optimisation de la gestion des ressources hydriques dans les exploitations agricoles a été entamée conjointement par l'OEHC et l'ODARC.

Cette politique volontariste s'inscrit dans le Plan Stratégique d'Aménagement « ACQUA NOSTRA 2050 » permettant de s'adapter aux conséquences du changement climatique sans déroger aux contraintes imposées par le PADDUC, le SDAGE et le SCRAE.

### Ecoconception :

Les secteurs agricoles et agroalimentaires insulaires sont en pleine transformation avec la mise en œuvre d'outils de production et de transformation structurants. De ce fait, de nombreux bâtiments d'élevage, de stockage et de transformation sont programmables dans la future décennie.

Il serait souhaitable que cette programmation favorise les outils utilisant de façon optimum le bois local, favorisant ainsi l'éco-construction de bâtiments d'élevage et de transformation avec des matières premières locales biosourcées et en circuit court.

De plus, l'agroalimentaire doit favoriser l'usage de récipients en verre réemployables et consignables pour la vente des liquides (eaux, vins, bière, jus...), et principalement valider cet usage pour tous les usages hors foyers (RHF).

Cette action volontariste doit être adoubee par une volonté politique de la CdC, comme celle interdisant les sachets plastiques à usage unique, pour l'ensemble des boissons consommées en Corse dans les secteurs de la restauration hors foyers et CHR (Cafés, Hotels, Restaurants), une période transitoire d'adaptation (5 ans) devra être envisagée afin de permettre aux différents partenaires de mettre en œuvre les outils nécessaires à ce « nouveau » mode de consommation.

#### Economie de la fonctionnalité :

Privilégier l'usage collectif de matériels et leur location, privilégier l'usage de produits écoconçus.

En ce qui concerne le verre, et tel que le fait d'ores et déjà Michelin pour les grands comptes, envisager avec les verriers la possibilité de ventes d'un certain nombre de cycles de réemploi aux conditionneurs. Cette mesure peut être expérimentale en Corse, pour être ensuite développée sur l'ensemble du territoire national.

#### EIT :

Les EIT ne sont pas aujourd'hui très développées dans le monde agricole et agroalimentaire insulaire, cependant des voies de mise en œuvre sont à explorer, comme :

- Réaménager de manière cohérente les terres arables concomitantes des zones d'habitations rurales, et permettre une optimisation pérenne de l'utilisation des terres agricoles, par la mise en œuvre de structures telles que les Associations Foncières Local et tendre vers des structures plus modulables pouvant être plus « agiles ». Des expériences sont en cours sur certains territoires (PETR Ornano Sartonais Valinco Taravo, vallée de la Gravona...)
- Evaluer et structurer les flux de produits biologiques, considérés comme biodéchets actuellement, et pour qui pourraient servir d'intrants (fumure organique) pour les agriculteurs de proximité.
- De plus, des synergies de flux pourraient être pertinents lors de nouveaux projets, tel que la réutilisation des « verres creux ». En effet, l'installation des unités de lavages et traitement pourraient se situer proches d'unité de production agroalimentaire ayant de la chaleur « fatale ».

#### 4.2.2 Tourisme (cf. fiches 4 - p. 58-60)

Le secteur touristique, qui amène chaque année trois millions de touristes, se partage aujourd'hui entre hébergement marchand et non marchand ; avec une part pour ce dernier que l'on a des difficultés à appréhender de manière fiable, même si les études montrent un poids très conséquent. Cette difficulté vient essentiellement de la détermination du degré de location du parc de résidences

secondaires, de son niveau d'officialité et de la reconnaissance par certaines structures, relouant des résidences secondaires, de leur réelle activité touristique. Ce faisant, l'activité touristique, au sens strict, et les dépenses qui y sont associées, reposent sur l'hébergement, la restauration, les dépenses de bar et de sorties nocturnes et les activités de loisirs (culturelles et sportives). Le lien avec les 3 principaux domaines de l'Economie Circulaire (Eau, Energie, Déchets ou « Restes de consommation ») sont évidents. Le lien avec le 4eme domaine (l'Extraction) peut paraître éloigné, mais il est pourtant réel, puisque le tourisme contribue largement à l'extraction de ressources locales. On peut citer comme exemple parmi celles-ci : l'extraction pratiquée sur le paysage par des constructions peu intégrées, puisque cette démarche est assimilable à une extraction d'une partie du capital touristique (Ile de Beauté...) dont la valeur se trouve elle-même alors diminuée, puisque dénaturée. Il est en de même pour la sur fréquentation de certains sites naturels, où celle-ci amène une forme d'extraction, diminuant la ressource naturelle et touristique et provoquant une forme de consommation linéaire de ces mêmes sites.

Le secteur touristique, tel qu'il est défini (hébergement, restauration, dépenses de bar et de sorties nocturnes et activités de loisirs culturelles et sportives), utilise beaucoup en consommations intermédiaires de produits issus d'autres secteurs (BTP, commerce d'alimentation, agriculture notamment). Ainsi pour une mutation du secteur il est important d'accompagner et d'amplifier les actions amenant à une utilisation plus efficace de l'eau et de l'énergie ainsi que à celle de réduction des déchets, comme cela est déjà le cas dans certains établissements de Corse.

Il est aussi important que la politique durable d'occupation de l'espace fasse respecter les limites de l'extraction paysagère, afin que la Corse garde mieux son attractivité touristique et puisse développer sa valeur ajoutée sur cette base, en évitant les travers d'une croissance effrénée utilisant peu de constructions intégrées, ni même éco-conçues, et fondant la possibilité de construire plus encore. Ceci avec le risque d'altérer le capital naturel de l'île sur laquelle elle se rémunère pourtant aujourd'hui.

En dehors de ces principes d'actions globaux et transversaux avec les autres secteurs d'où sont issues les consommations intermédiaires du secteur touristique, les principales pistes d'actions sont les suivantes :

### Achat durable :

La première piste pour l'appréhension de la démarche d'achat peut être axée à titre d'expérience, ou de premier pas, sur la vente de boissons par les établissements touristiques en contenant verre plutôt qu'en contenant plastique. Ceci en relais de l'action de verre réutilisable et de consigne, sur laquelle se penchent actuellement certains embouteilleurs corses d'eau et de bière.

### Ecoconception :

L'écoconception dans le tourisme concerne principalement 2 domaines d'actions :

- Les bâtiments utilisés pour l'hébergement ou la restauration touristique, celle-ci est évidemment en lien avec le secteur BTP, mais les établissements (hébergement et restauration) sont donneurs d'ordre et les services d'ingénierie

(architectes, ingénieurs et économistes du bâtiment) sont à même de présenter des préconisations. Enfin les financeurs publics ou privés ont aussi un rôle à jouer en la matière. De la même manière les bâtiments dévolus aux infrastructures de transport (aéroports, ports, gares), ou aux séminaires et spectacles (palais des congrès...) doivent être écoconçus.

- Les lieux et les sites utilisés par la fréquentation touristique (de loisirs ou de séjour) relèvent de l'écoconception pour la réflexion sur leur accès, la réflexion sur leur capacité durable de supporter les charges de fréquentation, ainsi que sur la manière dont les sites sont capables de se régénérer tout en acceptant une certaine masse de visiteurs. L'écoconception est donc un mode de conception du site ou du lieu pour qu'il puisse satisfaire à son utilisation touristique, tout en étant susceptible de retourner à son état premier s'il devait quitter ultérieurement sa vocation touristique.

#### Economie de la fonctionnalité :

Il s'agit principalement d'utiliser des modes de location (et d'usage) de l'ameublement et du matériel de restauration, quand cela est possible. Aujourd'hui la literie peut être utilisée de cette manière par les hébergements. Il est envisageable dans l'avenir que les autres meubles et matériels puissent l'être aussi. Ceci dépend d'un facteur externe (la politique des fabricants) mais aussi d'un facteur interne : la demande des entreprises du secteur touristique. Ceci devrait être soutenu par l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), au moins dans la préconisation aux fabricants, pour renforcer les demandes émanant des professionnels. L'information-sensibilisation des acteurs ainsi qu'une veille technico-économique doit venir appuyer le développement de ce pilier.

#### EIT :

En matière d'EIT, le lien avec les Plans Alimentaires Territoriaux (particulièrement en matière de gaspillage alimentaire) et la production alimentaire locale ou régionale doit être fait. Il s'agit ici d'information-sensibilisation mais aussi surtout d'intermédiation entre les acteurs. Cette action peut être complétée par une action déjà amorcée dans plusieurs EPCI sur les biodéchets issus de la restauration et retransformables en amendements.

#### 4.2.3 Services et Commerce (cf. fiches 5 – p.64-66)

Le secteur du commerce et des services est très important en Corse par le nombre d'entreprises et d'emplois qu'il génère. Cependant celui-ci regroupe une grande variété d'activités et d'établissements dont les réalités sont fort différentes.

Ce secteur, dénommé ici « Commerces et Services » doit par ailleurs être segmenté en raison de ces différences de réalités et problématiques, notamment au regard de l'Economie Circulaire. Aussi il convient de distinguer :

- ✓ Le commerce
- ✓ Les services marchands aux particuliers, dont le fonctionnement va être très proche du commerce (coiffure, banques, activités récréatives...)

- ✓ Les services marchands aux entreprises (ingénierie...)
- ✓ Les services non marchands (administrations, santé, éducation...)

Le secteur « Commerce et Services marchands aux particuliers » est un secteur fortement dépendant du tourisme, puisque celui génère une part de consommation supplémentaire. Celle-ci peut s'évaluer à un équivalent permanent de 100 000 habitants (c'est-à-dire la fréquentation touristique ramenée à l'année, à partir du nombre de nuitées passées sur l'île). Ceci constitue une manne financière et un supplément important pour les acteurs de la consommation quotidienne, que celle-ci soit de biens ou de services. La fréquentation touristique engendre ainsi en moyenne au moins 30 % d'activité supplémentaire et impulse un rythme particulier, différent selon les territoires, compte tenu de sa concentration dans le temps et dans l'espace.

Ces fluctuations amènent aussi des contraintes structurelles et logistiques parfois assez importantes suivant les activités.

Les tourisms d'hébergement marchand et non marchand ont quant à eux probablement le même impact sur ce secteur, sans distinction de forme d'accueil.

L'approvisionnement du secteur « Commerce et Services marchands aux particuliers » repose très majoritairement sur des « importations » (au sens de productions faites en dehors de Corse) et génère une balance intrants/sortants très déficitaire.

L'économie du commerce local est depuis quelques années en pleine mutation ; à la fois par le fort développement de Grandes et Moyennes Surfaces alimentaires et non alimentaires, très souvent avec une implantation massive de franchises et par un fort développement de l'achat par internet.

Les services marchands aux entreprises et les services non marchands concernent un grand nombre d'entreprises et regroupent de nombreux salariés. Aussi leur action sur la mise en œuvre de l'Economie Circulaire est-elle très importante dans la démonstration et l'incitation qu'elle peut amener.

A priori l'Economie Circulaire est donc fortement dépendante de choix effectués à l'extérieur de l'île. Cependant au-delà des actions pouvant être mises en place sur l'aval (réemploi-réutilisation-réparation-recyclage qu'il convient de structurer et d'organiser avec les enseignes, les GMS et les zones commerciales ainsi qu'avec de l'ingénierie susceptible de détecter-adapter-construire des solutions de transformations à partir des flux générés par les magasins et services marchands et non marchands), des actions sur l'amont peuvent être préconisées, notamment en s'adaptant à l'économie de la fonctionnalité. Ceci amènerait une tendance forte à s'approprier ce mode d'usage (et une notoriété de l'usage), outre ce que cela pourrait amener aux entreprises du secteur elles-mêmes. Ceci est important car en même temps que l'île importe de nombreux biens et marchandises, elle importe aussi ce qui va devenir des déchets.

### Achat durable :

En Corse, la majorité des produits, hors produits agricoles et agroalimentaires régionaux, sont importés.

Pour les produits de consommation courante, tels que nourriture et éléments vestimentaires, il faudrait veiller à ce qu'ils ne soient pas suremballés et que ceux-ci soient récupérés dès leur mise en vente.

En ce qui concerne l'électroménager, les distributeurs devraient être incités à proposer des produits éco-conçus et réparables, ainsi que faibles consommateurs d'énergie qui devrait être la règle de base. Cette incitation devra être faite au travers de campagne d'information auprès des usagers, afin de les sensibiliser lors de leur acte d'achat.

De plus, et cela devient de plus en plus fréquent, les emballages devraient être récupérés par les enseignes de vente, ou par les transporteurs quand les produits sont achetés par Internet.

### Ecoconception :

Ce pilier est surtout à mettre en exergue lors de la conception et de la réalisation des bâtiments et zones commerciales.

Une incitation au respect des normes de construction de type RE 2020, et les normes iso 14001, 20400, 24000, 26000 et 50001.

### Economie de la fonctionnalité :

Ce pilier devra être promu par l'incitation des acteurs économique à mettre en œuvre

Il peut aussi être approché par le développement d'outils collectifs, permettant de valoriser et de mutualiser l'usage, cela pourra être fait dans la gestion des produits secondaires, de l'énergie.

### EIT :

En prenant exemple sur l'action de l'association « OREE », dans la région grand -est et sur la base des objectifs du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), il faudrait mettre en œuvre au travers du cluster, un groupe d'animation permettant l'accompagnement à l'installation d'entreprises, l'animation de clubs d'entreprises ainsi que la gestion des actions collectives sur sites, type gestion de l'énergie ou des déchets. De plus, il faut s'engager à la tenue à jour de l'observation de l'immobilier et du foncier disponibles à destination économique et des services liés dans un but de prospection pour attirer les entrepreneurs, cette action devra être portée concomitamment par l'AUEC, l'ADEC et l'OEC.

#### 4.2.4 Mécanique (cf. fiche 6 – p.68)

La filière mécanique regroupe l'ensemble des activités relevant des activités de métallerie et de construction et entretien mécanique.

On prend en compte dans cette catégorie l'ensemble des entreprises de code APE 4520 A et B, ce qui représente environ 665 établissements, les codes APE allant de 3311Z à 3320A, soit 301 établissements, dont 182 dans la réparation nautique et chantiers navals.

En ce qui concerne la métallerie nous avons pris en compte les entreprises des codes APE 25 et 24 présentes en Corse qui représentent 203 établissements.

#### Achat durable :

Il sera important d'avoir une action d'information pour que les acteurs de ces filières soient attentifs, lors de leurs approvisionnements de privilégier l'acquisition ou l'importation de produits écoconçus. En effet, ainsi si ces produits en fin de vie doivent être reconditionnés en Corse, il faut que lors du démantèlement, l'ensemble des produits et matières puissent avoir des exutoires en recyclage.

De plus, l'ensemble des acteurs sont d'ores et déjà intégrés dans les filières REP existantes pour le recyclage de leurs produits secondaires.

#### Ecoconception :

Ce pilier sera mis en œuvre tout d'abord au niveau de leur outil de travail, avec l'utilisation de techniques et matériaux écoconçus et respectueux de l'environnement.

Cette écoconception sera promue au niveau des matériels qui seront produits en employant des matériaux et produits (peintures, vernis, etc..) ayant le minimum d'impact environnementaux et pouvant être recyclés en fin d'utilisation.

#### Economie de la fonctionnalité :

L'économie de la fonctionnalité sera dans ce domaine surtout la mise en œuvre d'une politique d'incitation à la vente de droit d'usage (location, location – vente, portage...), en effet un outil industriel et commercial a une durée de vie de plus en plus limitée qui est estimée à environ 20 ans. Au vu l'évolution rapide des normes et des technologies, l'immobilier et le mobilier d'entreprises devient très vite obsolète et demande des refits très importants, cependant le fait de louer est considéré comme une charge au niveau comptable. Le bien ne peut donc être aidé financièrement, une modification réglementaire serait nécessaire pour permettre aux entreprises de bénéficier des appuis financiers qu'elles obtiennent actuellement lors de l'achat de leur immobilier et outil de transformation.

#### EIT :

En ce qui concerne la mise en œuvre d'EIT, elle doit s'étudier avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de valoriser les flux secondaires (charpentes d'occasion, matériels de seconde main, etc...) et pour la maîtrise des ressources hydriques et énergétiques.

#### 4.2.5 BTP (cf. fiches 7 – p.69-71)

Le BTP est devenu depuis 2001 le secteur prégnant de l'économie corse. Il impulse et structure le territoire et les circuits économiques, tant dans les zones urbaines que sur les espaces littoraux et ruraux. Il est d'ailleurs l'une des activités les plus fréquemment rencontrées dans ce dernier espace, avant le commerce. Il structure aussi une partie du transport de marchandises entrant en Corse et circulant sur l'île. Le BTP couvre 2 grands volets d'activité :

- la construction, qui est la principale aujourd'hui, notamment sur le littoral et dans les espaces urbains et périurbains.
- la déconstruction et la réhabilitation qui touchent principalement 2 secteurs : les locaux commerciaux et l'habitat ancien. La déconstruction-transformation de locaux commerciaux s'effectue surtout sur le littoral et dans les espaces urbains et périurbains. La réhabilitation de logements à l'inverse est plus répartie et touche

beaucoup les espaces ruraux et les villages, en même temps que les espaces urbains et certaines parties du parc de logements sociaux.

- la réhabilitation touche aussi le secteur des infrastructures de transport, particulièrement routières, mais aussi celles du chemin de fer et des pistes d'aéroport ; celle-ci concerne plutôt les grands axes et concentrations de populations mais touchent néanmoins l'ensemble du territoire, puisqu'elles servent de lien aux différentes parties du territoire

Outre sa consommation d'eau, d'énergie et d'extraction (même si celle-ci relève plutôt des industries d'extraction, de fabrication et de transformation, mais le BTP en est l'un des grands donneurs d'ordre, particulièrement en Corse), le BTP est aussi fort pourvoyeur de rejets en construction, et encore plus en réhabilitation. En milieu rural cela se traduit en outre souvent par des dépôts sauvages, même si ce phénomène semble peu à peu diminuer.

Les principales pistes pour le secteur sont pour l'instant :

#### Achat durable :

Le secteur est, de par sa production, plutôt tourné vers des achats durables ; cependant, et même si cela est à la marge de l'écoconception, il peut être intéressant de favoriser l'achat de matériaux qui diminue le besoin énergétique et qui résulte aussi de matières premières renouvelables, telles que le bois ou le liège ; ou encore d'autres matières naturelles comme la terre, même si celle-ci n'est pas renouvelable. La commande publique, tout comme les prescripteurs techniques (architectes) doivent être concernés par une action de sensibilisation, voire de formation (institutions et collectivités pour la commande publique notamment).

#### Ecoconception :

L'écoconception des bâtiments publics pour la démonstration de ce qui peut être réalisé, et l'exemplarité que peut produire l'action des institutions et collectivités publiques est à promouvoir. Plusieurs exemples existent déjà en Corse et sont en cours d'élaboration sur des territoires de montagne notamment, avec des incitations de l'ODARC dans le cadre de son action de labellisation du bois d'œuvre. De la même manière les programmes de construction (ou de réhabilitation) de logements sociaux, ainsi que ceux privés de logements collectifs ou de lotissements doivent faire l'objet d'incitations, techniques ou financières, pour intégrer l'écoconception dans leur projet.

Tout comme pour la construction des outils immobiliers le secteur du BTP devra mettre en œuvre voire anticiper les normes de construction de type RE 2020, et les normes iso 14001, 20400, 24000, 26000 et 50001.

#### Economie de la fonctionnalité :

L'économie de la fonctionnalité dans le secteur va concerner surtout les matériels roulants et les matériels de travail. Elle peut intégrer le secteur dans une plus large mesure qu'aujourd'hui (elle est plutôt l'apanage des petites entreprises qui louent – ou se font prêter - certains engins lorsqu'elles n'en ont besoin que ponctuellement). Ceci dépend évidemment des choix stratégiques des industriels-

fabricants, mais aussi d'une réflexion sur l'évolution des aides à la conversion des entreprises vers ce mode de fonctionnement.

EIT :

La notion d'EIT commence à être approchée par des entreprises de ce secteur en lien avec leurs fournisseurs, pour créer une plateforme de collecte, réutilisation ou transformation de matières abimées ou ne servant plus, pour produire une nouvelle utilisation de façon directe ou modifiée. La clé de la réussite de cette coopération, et de la dimension de celle-ci, est la capacité des acteurs à déconstruire. La qualité de la déconstruction permettra la création de valeur sur un marché où ces produits trouveront un prix en rapport avec celle-ci, dans le cas d'une réutilisation à l'identique. Dans le cas de retransformation de ces matériaux en de nouveaux matériaux, leur qualité importera aussi pour leur substituabilité et permettra de faire émerger un prix satisfaisant. Ainsi dans la considération d'un EIT sectoriel, incluant aussi les vendeurs de matériels, il importe de développer la formation à la déconstruction et à l'organisation de celle-ci.

#### 4.2.6 Transports (cf. fiche 8 p.73)

Les transports en Corse peuvent être regroupés en deux modes principaux :

- 1/ Transports bord à bord Continent – Corse
- 2/ Transports internes à l'île

La carte ci-dessous montre les différentes infrastructures portuaires et aéroportuaires présentes en Corse, ainsi que les infrastructures routières et ferroviaires.



En ce qui concerne les transports bord à bord, ils sont essentiellement maritimes, avec 4 compagnies maritimes principales, et aériens avec une compagnie régionale (SEM), une compagnie nationale et des compagnies low-cost.

L'Office des transports de la Corse (OTC), a pour mission d'élaborer, coordonner et mettre en œuvre la politique régionale en matière de transports aériens et maritimes entre la Corse et le Continent français. Il joue un rôle fondamental dans l'organisation et le fonctionnement de la continuité territoriale.

En ce qui concerne les transports endogènes ils sont surtout routiers et privés, fret routier et transport en commun, malgré une géomorphologie très escarpée.

Le réseau ferroviaire avec une ligne principale Ajaccio – Bastia et une secondaire, Ponte-Leccia – Calvi, est lui géré par une SEM à capitaux exclusivement publics ou la CdC à la majorité des parts.

Le nombre d'entreprises de transport ayant leur siège social en Corse est de 1 081 (source INSEE SIREN Mai 2020) et est formé d'un tissu de TTPE et TPE avec 87.3% des entreprises ayant moins de 10 salariés.

#### Achat durable :

Pour ce pilier, deux scénarii sont à mettre en œuvre, d'une part l'action de l'OTC sur l'achat des moyens de transport de bord à bord au travers des DSP (délégations de service public) et de la CdC pour le transport aérien et ferroviaire, et d'autre part les incitations à faire auprès des entreprises de transport privées.

- Action de la CdC et de l'OTC : au travers des DSP et de la gouvernance des SEM de transport, l'objectif sera d'acquérir des moyens de transport les moins énergivores possibles, voire de les « verdirent » avec une transition par le GNL, et avec comme objectif final la mise en œuvre d'une mobilité décarbonée de type « hydrogène vert ».
- Transports privés : informations et incitations pour infléchir les choix des entreprises de transport pour induire des actes d'acquisitions de matériels plus respectueux de l'environnement, surtout pour les transports de passagers qui sont aidés par les collectivités publiques (CdC, EPCI), tels que véhicules électriques, hybrides, bio-carburants, voire à terme hydrogène.
- Pour ce qui est du transport de fret, encourager aussi l'utilisation de porteurs plus respectueux de l'environnement.

#### Ecoconception :

L'écoconception sera surtout mise en œuvre pour les structures immobilières, servant de réceptacle pour l'entretien du parc de matériels, pour la gestion des personnes et des biens transportés.

Ce pilier sera aussi mis en œuvre au niveau de l'aménagement des infrastructures, tel que ports et aéroport avec la mise en œuvre d'analyses d'opportunité tant pour la partie immobilière, que pour les énergies (alimentation électrique des navires à quai, mise en œuvre d'avitaillement en nouvelles énergies, GNL, Hydrogène dans le futur)

Ce sera aussi un des paramètres de choix principaux lors du choix avant acquisition des matériels de transport.

#### Economie de la fonctionnalité :

La règle de l'usage plutôt que l'achat est aujourd'hui largement mise en œuvre par de nombreux transporteurs, toutefois pour un grand nombre, et surtout dans le domaine routier pour les TTPE et les TPE, l'achat de leur outil reste un acte prédominant.

Une action, tant auprès des concessionnaires et des entrepreneurs, démontrant les avantages de la location, au niveau financier comme technique, devra être initiée afin de permettre une meilleure gestion du parc roulant en Corse.

#### EIT :

L'aspect « HUB de mobilité » devra être étudié entre les différents modes de transport afin d'une part de diminuer la pression des transports routiers, surtout pendant la période estivale, et de plus d'avoir un impact environnemental moindre.

En effet, et cela sera redéveloppé dans la partie « Maritime » ci-après, des synergies « positives » peuvent avoir lieu pour favoriser certains transports alternatifs, tel que ferroviaire-maritime-mobilité douce (vélo, etc..) et cela surtout pour les villes et les régions touristiques.

De plus, pour le fret une optimisation de l'utilisation des moyens ferroviaires serait à mettre en œuvre, car il favoriserait de façon très positive l'impact environnemental global de ce type de transport, surtout si les matériels ferroviaires venaient à être « décarbonés ».

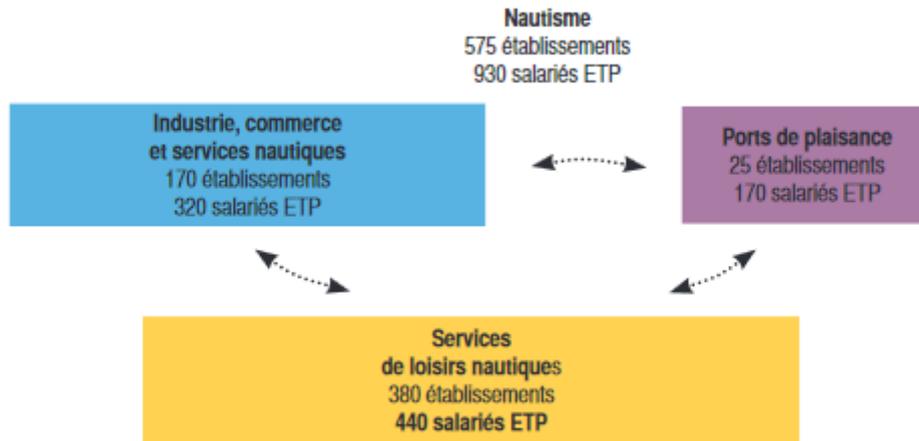
#### 4.2.7 Maritime (cf. fiches 9 – p.75-78)

Dans cette filière, nous ne reviendront pas sur le transport passagers « bord à bord » que nous avons traité dans le chapitre Transports.

Nous appréhenderons donc deux secteurs maritimes principaux :

- Le nautisme
- La pêche et aquaculture

Le nautisme représente quelques 575 établissements, dont 85% sont des TPE, voire des TTPE et regroupe les services de loisirs nautiques (sports nautiques, promenades en mer, location navires et matériels), une partie industrielle (chantiers navals, réparation et maintenance, l'accastillage, services portuaires, etc...) et les ports de plaisance souvent communaux.



Source : Insee, Sirius 2016, Sirene 2016

Grâce à l'appui de la CdC au travers du Plan Nautique de 2005, le secteur du nautisme a vu la création du pôle d'Excellence Nautisme et Plaisance CAPNAUTIC.

Ce pôle au travers de plusieurs études dont INNAUTIC et une étude STARESO, a mis en exergue les problématiques du mouillage en Corse au niveau de son impact environnemental.

Pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture, organisé autour de Comité Régional des pêches (CRPMEM) et de 4 Prud'homies, il comporte environ 209 embarcations dont la grande majorité (188) sont des unités côtières, 9 chalutiers sur la côte orientale de l'île et 10 corailleurs majoritairement dans la prud'homie d'Ajaccio et de Bonifacio (8) et deux en Balagne.

Du fait de la géomorphologie des fonds marins, la côte orientale qui a un plateau maritime plus adapté à l'utilisation du chalut alors que la côte occidentale plus escarpée se prête plus à la pêche à la langouste et à l'exploitation du corail rouge.

L'action de pêche s'effectue sur une zone côtière comprise entre 0 et 3 milles nautiques, la « pression » de pêche sur une profondeur allant de 0 à 200 mètres.

Les engins de pêche utilisés (filets trémails, filets maillants à poissons ou palangres) fournissent une production très diversifiée d'environ 1 200 tonnes par an, toutes espèces confondues (poissons nobles, poissons de roches, langoustes rouges et autres crustacés, petits et grands pélagiques, céphalopodes, oursins, etc.)

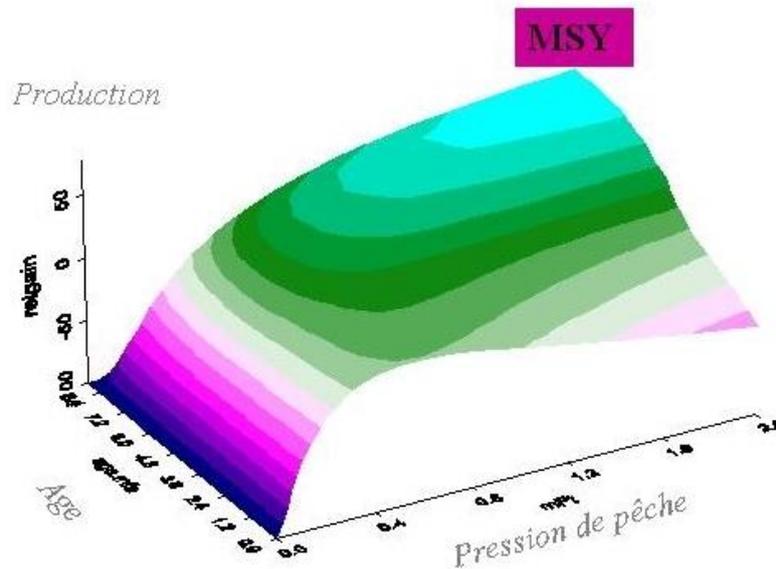
L'OEC Marine est l'outil de la CdC qui accompagne au développement de ce secteur en particulier grâce aux aides financières du Fonds Européen pour la Pêche (FEAMP), dont l'objectif principal est de mettre en œuvre « une pêche durable », par une approche écosystémique et le respect de la biodiversité.

#### Achat durable :

En ce qui concerne le nautisme, ce pilier sera tout d'abord lié à la pression touristique et à ses impacts sur les fonds marins, tant lors du mouillage que par l'emploi de produits non polluants pour le milieu (antifouling, produits d'entretiens, etc...).

Pour le secteur de la pêche, la notion de Rendement Maximal durable, devra être pris en compte afin d'avoir un effort de pêche et des modalités de capture adaptées pour permettre une pérennité de

celles-ci dans le temps. Cette notion est un des piliers du FEAMP et est démontré scientifiquement par de nombreuses études de l'IFREMER.



RMD max - Ifremer

#### Ecoconception :

Le CRPMEM a défini les investissements qui seraient nécessaires à une optimisation des pêcheries de Corse, l'OEC devra au niveau de l'éco-conditionnalité des aides, demander des ACV et vérifier que l'écoconception soit un des facteurs clé de la réalisation des infrastructures.

Ces règles d'octroi des aides devraient s'appliquer à l'ensemble des investissements envisagés pour la filière nautisme corse (appontements, aires de carénage, bâtiments techniques et administratifs, etc...).

#### Economie de la fonctionnalité :

La location et la copropriété sont des usages fréquents dans ce secteur d'activité du nautisme. Cela favorise l'optimisation de l'utilisation des unités navigantes, toutefois au vu de l'encombrement des ports insulaires, du aux bateaux « ventouses », ces modes de fonctionnement restent peu utilisés en Corse.

#### EIT :

Dans le cadre de l'Union des Ports de Plaisance de Corse, il serait potentiellement possible de favoriser la mise en œuvre d'outils d'entretien et de réparation pour des unités navigantes de la grande plaisance, en effet aujourd'hui les « grands yachts » qui auraient une avarie en Corse n'ont pas de réelles possibilités de réparation (il faut souvent qu'ils rejoignent la Sardaigne).

De plus, une organisation territoriale judicieuse de l'ensemble des ports de plaisance de Corse, pourrait permettre de faire du transport de passagers de type « cabotage ». De fait des lignes de transport de passagers sont déjà en place dans le golfe d' Ajaccio qui permettent de relier la ville à Porticcio avec un service régulier. Cet exemple pourrait se dupliquer à de nombreuses destinations.

#### 4.2.8 Fabrication artisanale et industrielle (cf. fiches 10 – p.80-82)

La réflexion sur le secteur de la fabrication artisanale et industrielle (à la dimension de la Corse) est assez comparable à celle sur le BTP, même si leur taille en nombre d'entreprises et en effectif salariés n'est pas comparable. Ce secteur regroupe toute la fabrication réalisée sur l'île, en dehors de celle des Industries Agroalimentaires, le fer et le métal (déjà regroupés au sein du secteur « mécanique » (entendu comme mécanique et métallurgie) ; il est donc très divers, regroupant le bois, la terre, les agrégats, le polystyrène, le textile, le cuir... pour citer surtout ceux présents en Corse. Le secteur de la fabrication est souvent consommateur d'énergie et d'eau (avec de grandes différences suivant l'activité) et impulse aussi souvent des extractions (bois d'œuvre par exemple). Cependant il est aussi, et logiquement, très consommateur de matières premières et peut à ce titre être amené à réutiliser des matières issues d'un emploi précédent. Dans certaines activités, comme le polystyrène, un taux important (50 %) de matière recyclée est acceptable ; et dans son cas, la réutilisation de cette matière première est infinie. Une expérience conjointe, entre une entreprise de fabrication de produits à partir de cette matière et sa communauté de communes, de récupération du polystyrène d'emballage est d'ailleurs en cours en Orienté.

#### Achat durable :

Les achats durables dans le secteur de la fabrication vont concerner l'achat\* (achat ou autre forme d'usage : voir infra économie de la fonctionnalité) de matériels qui permettront une meilleure performance d'utilisation énergétique et d'eau dans le processus de production. De la même façon, les processus de récupération des eaux après fabrication (quand c'est le cas) doivent être associés aux achats durables. Enfin la gestion anticipée de la ressource (matière première) dont l'entreprise se sert pour produire doit être intégrée dans son mode de fonctionnement. Cette transition, ou conversion, devra aussi être accompagnée ; et demande donc une adaptation - ou évolution - des aides, techniques, financières ou d'innovation, pour les entreprises qui s'engagent dans cette conversion.

#### Ecoconception :

L'écoconception est une dimension incontournable à introduire et développer pour la création et la fabrication de ces biens d'équipement, destinés aux ménages ou aux entreprises. La formation, la veille technologique et l'accompagnement sont des actions à mener vers les entreprises de ce secteur, en liaison avec leur syndicat ou fédération professionnelle ainsi qu'avec les consulaires. Dans le même esprit les centres de formation initiale et de formation professionnelle continue doivent intégrer l'écoconception dans leurs programmes. Enfin il est nécessaire aussi de réfléchir aux aides nécessaires, techniques et financières, à amener pour la conversion de leur processus aux entreprises qui souhaitent s'y engager.



#### Economie de la fonctionnalité :

De la même manière que pour le BTP, l'économie de la fonctionnalité peut s'exercer sur les matériels roulants et sur les matériels de travail. Ceci dépend évidemment des choix stratégiques des industriels-fabriquants, mais aussi d'une réflexion sur l'évolution des aides à la conversion des entreprises à ce mode de fonctionnement.

#### EIT :

La coopération entre l'entreprise de fabrication de matériaux de polystyrène et sa communauté de communes pour la récupération de matière réutilisable en production, est un exemple d'une forme d'EIT, dans lequel une collectivité locale construit une solution, avec une ou des entreprises de son territoire, de récupération de matière vouée au déchet, pour que celle-ci redevienne une matière première utilisée pour produire. Sur la base de cet exemple, différentes formes d'organisation peuvent être imaginées, suivant les territoires et les activités de fabrication présentes, pour que des matières déjà utilisées puissent revenir dans un cycle productif. Cette fois encore, l'évolution des aides (techniques, financières ou d'innovation) à la conversion des entreprises à ce mode de fonctionnement, est nécessaire pour offrir des conditions de réussite, d'amplification de celle-ci, de divulgation et donc de démonstration par l'exemple de l'intérêt des coopérations territoriales.

### 4.3 Tableau des priorités d'actions à mettre en œuvre

Le tableau indique les actions priorisées par secteur avec leur finalité. Chaque action priorisée fait l'objet d'une fiche-action (Cf. Fiches actions p. 44 - 83).

	Gouvernance	Achats Durables	Eco Conception	Economie de la Fonctionnalité	Ecologie Industrielle Territoriale
<b>2 – Institutionnels</b>	<i>Pour mettre en œuvre de façon transversale les paramètres, objectifs et moyens humains et financiers permettant de changer de paradigme économique, de sorte que l'économie circulaire soit l'élément moteur du développement de la Corse.</i>  Fiches : 1.0, 1.1, 1.2  Pages : 44, 45, 47	<b>Fiche 2.1</b>	<b>Page : 48</b>	<b>Fiches 2.2</b> <b>Page : 49</b>	
<b>3 - Agricole et Agro-Alimentaire</b>		<b>Fiche 3.1</b> <b>Page : 50</b>	<b>Fiche 3.2</b> <b>Page : 52</b>	<b>Fiche 3.3 :</b> <b>Page : 54</b>	<b>Fiche 3.4</b> <b>Page : 56</b>
<b>4 - Tourisme</b>			<b>Fiche 4.1</b> <b>Fiche 4.2</b> <b>Page : 58, 60</b>	<b>Fiche 4.3</b> <b>Page : 62</b>	
<b>5 - Commerce et Services</b>				<b>Fiche 5.1 :</b> <b>Page : 64</b>	<b>Fiche 5.2</b> <b>Page : 66</b>
<b>6 - Mécanique</b>		<b>Fiche 6.1</b> <b>Page : 68</b>			
<b>7 - BTP</b>		<b>Fiche 7.1</b> <b>Page : 69</b>	<b>Fiche 7.2</b> <b>Page : 71</b>		
<b>8 - Transport</b>				<b>Fiche 8.1</b> <b>Page : 73</b>	
<b>9 - Maritime</b>			<b>Fiche 9.1</b> <b>Page : 75</b>	<b>Fiche 9.2</b> <b>Page : 77</b>	<b>Fiche 9.3</b> <b>Page : 78</b>
<b>10 - Fabrication</b>			<b>Fiche 10.1</b> <b>Page : 80</b>		<b>Fiche 10.2</b> <b>Page : 82</b>

La stratégie dégagée à partir de ces priorités consiste à :

Mettre en route la dynamique d'Economie Circulaire sur les territoires de Corse pour amener celle-ci à se développer à Moyen Terme – Long Terme, tout en répondant à des enjeux de Court Terme. Les actions prioritaires sont donc considérées comme des leviers pour pouvoir accélérer la dynamique d'Economie Circulaire afin que celle-ci se diffuse sur les territoires et dans les secteurs.

Les objectifs visés à Moyen Terme-Long Terme sont les suivants :

- Création de valeur par les secteurs impliqués
- Conversion progressive d'entreprises à l'Economie Circulaire
- Développement de l'innovation et de la R&D liées à l'Economie Circulaire
- Evolution du tissu économique corse

L'ensemble des Offices et Agences de la Collectivité de Corse sont concernés par ces priorités d'action, soit directement, soit de façon transversale ou connexe. Pour cette raison la gouvernance du plan doit être organisée entre ces acteurs, comme cela a été initié avec la création de l'Appel à Manifestations d'Intérêt, proposé par la Chambre des Territoires, après co-construction avec les Offices et Agences avec l'impulsion et l'appui de l'Office de l'Environnement de la Corse.

#### 4.4 Temporalité du plan d'actions et effets attendus

### Temporalité de la mission et du plan d'actions ; effets attendus

Action et cadre	Juin 2019- mai 2020	Juin 2020- mai 2021	Juin 2021- mai 2022	Juin 2022- mai 2023	Juin 2023- mai 2024	Effets attendus
Beta Projets (étape 3 de la mission)						Mise en place des conditions d'émergence durable de l'Economie Circulaire
CoTechs 4, Territoires et entreprises						
Comité de pilotage						
Education, Pédagogie, Formation des acteurs						
Veille technique, cellule d'accompagnement						Structuration du cadre opérationnel de développement et d'accompagnement de l'Economie Circulaire
Cellule économique de veille-prospective de l'EC						
Coordination politiques offices et Agences						
Développement de la coopération et des EIT						
Incidations et expériences de développement de l'EC						Appui renforcé au développement de projets d'Economie Circulaire
Projets démonstratifs et adaptation d'outils existants						

## 5. Conclusion

Les territoires prennent progressivement conscience des enjeux et des apports potentiels de l'Economie Circulaire. Ils perçoivent aussi leurs besoins en accompagnement et en actions, ainsi que l'ampleur de la tâche, et donc la nécessité d'une méthode à mettre en place.

Toute cette approche consacre une vision intra-sectorielle, avec parfois une porte ouverte sur des liens intersectoriels. Elle est complémentaire des coopérations intersectorielles qui sont le domaine des EIT plus particulièrement. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes selon les territoires, leur dimension, leurs activités et les proximités, géographiques ou professionnelles, existant entre les acteurs.

La prochaine étape consiste, suite au plan d'actions élaboré, à générer des projets-test « beta », tel que la valorisation du verre creux en Corse, projet déjà mis en œuvre par l'OEC, avec des entretiens complémentaires, pour amener les partenaires et futurs porteurs de projets, vers des projets d'Economie Circulaire à partir de leur situation particulière, et pouvoir les rapprocher de la démarche.

Cette démarche est faite concomitamment avec la commission mise en œuvre par la Chambre des Territoires, qui a abouti à la réalisation d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par l'ensemble de la CdC et ses agences et offices.

Cet AMI se veut structurant et complémentaire des AAP ADEME/OEC actuels, par leur cible « collective » sur des projets de « filières » devant aboutir à une meilleure lisibilité des impacts de l'Economie Circulaire.

Afin de pérenniser l'Economie Circulaire, comme paradigme de base du développement économique de la Corse, il sera absolument nécessaire de mettre en œuvre une plateforme de gouvernance globale, disposant des moyens humains et financiers concordant avec les objectifs de réalisation qui seront définis d'un commun accord par tous les partenaires. (Fiche 1.0)

Cette plateforme devra être transversale et chaque partenaire devra être responsable des actions qui lui sont dévolues, tout en communiquant avec les autres partenaires, afin d'avoir une réelle harmonisation des projets mis en œuvre.

La poursuite de cette action devant permettre la mise œuvre, avec l'ensemble des partenaires, d'un « Cluster Corse de l'Economie Circulaire » qui aura pour but l'animation et la concrétisation des objectifs territoriaux.

Au vu des grands secteurs économiques validés lors de notre audit primaire, il semble opportun pour ne pas « déliter » l'impact de l'économie circulaire sur le développement économique de notre Collectivité, de cibler des actions auprès de professionnels de **quatre** grandes filières :

- Le tourisme
- Le commerce et services
- L'agroalimentaire
- Le BTP

Ce dernier est aussi largement impliqué dans les actions portées et développées par les trois filières précédemment citées, mais sa prédominance est telle qu'il est important que celui-ci soit aussi directement concerné par des actions spécifiques.

Les fiches actions présentées comme déclinaison de la feuille de route ont été conçues pour lancer la stratégie à partir du balayage sectoriel présenté au 4.2. Elles constituent les lignes de force de la démarche à porter.

L'ensemble de ces actions devant être capitalisé afin d'avoir un effet « boule de neige » permettant d'inscrire durablement l'Economie Circulaire comme le moteur de développement de la Corse, avec l'impulsion de la Collectivité de Corse, cette impulsion, se concrétisant par la mise en œuvre d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), sous la conduite de l'OEC.

Cette AMO, portée par l'OEC, devra accompagner les projets territoriaux et entrepreneuriaux qui émergeront au cours des prochaines années, et incrémentera les « germes » du futur « cluster d'Economie Circulaire Corse ».

L'Economie Circulaire correspond à une autre vision du fonctionnement économique, à un changement majeur de la manière de le concevoir et de l'organiser. L'Office de l'Environnement de la Corse en a été l'initiateur, conformément à sa mission. Il a progressivement été rejoint et conforté par les autres Offices et Agences de la Collectivité de Corse ainsi que par la Chambre des Territoires nouvellement créée. Cependant, et logiquement, l'OEC atteint ses limites notamment en termes de ressources humaines pour développer les actions préconisées par la feuille de route. La réussite de celle-ci passe inévitablement par la constitution d'une « Task force » dans laquelle l'ensemble des Offices et Agences sont associés, en y déléguant les moyens (humains en particulier) nécessaires. Le changement majeur que porte l'Economie Circulaire ne peut se réaliser sans cette évolution ; logique elle aussi, compte tenu de la transversalité requise.



## Fiches actions EC



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>1 - GOUVERNANCE</b>
<b>ACTION N°1.0</b>	<b>Mettre en place et animer les instances multi-acteurs de coordination et de suivi du Plan d'EC</b>

<b>CONTEXTE</b>	La Collectivité de Corse est engagée dans l'élaboration et l'animation d'un Plan de structuration de l'EC qu'elle souhaite participatif et coopératif avec l'ensemble des acteurs concernés. La mise en place du plan d'EC est donc une opportunité de créer une communauté d'acteurs à l'échelle de la Collectivité de Corse, dédiée à l'économie circulaire. La réalisation des actions, nécessite la constitution d'un réseau coopératif et une animation dédiée. Celle-ci implique la création d'instances (comité de gouvernance, cellules d'animation permanente, etc.) et un mode de gouvernance dédiés. C'est un impératif pour co-construire une vision commune de l'économie circulaire en région et faire vivre le Plan sur la durée.
<b>MOTS CLÉS</b>	Animation, suivi, indicateur, objectifs, pilote, acteurs, capitalisation, communication
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	Construire la gouvernance au niveau de la CdC, ses agences et offices, et de la Chambre des Territoires.

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Définir les instances, leur composition et leurs missions, leurs interactions avec d'autres instances existantes et à venir.	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Coconstruire les règles de gouvernance, processus décisions – responsabilité : règlement intérieur. Fréquence – objet des réunions.	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Faire vivre et animer les instances.	En continu
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Définir le rôle des référents des actions.	2020

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>1 - GOUVERNANCE</b>
<b>ACTION N°1.1</b>	<b>Définir, organiser, mettre en place des dispositifs d'échange d'information, de biens, de services et un espace de travail collaboratif pour la communauté d'acteurs de l'EC.</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>L'animation d'un réseau des acteurs de l'EC nécessite le développement de relations de coopération de nature diverses. Un ensemble de dispositifs d'échanges et de collaboration doivent être mis en place pour faire vivre le réseau, l'élargir, stimuler le développement de l'économie circulaire en Corse et suivre l'avancement de la réalisation des actions du Plan d'EC.</p> <p>L'état des lieux préalable à l'élaboration de ce plan et les travaux du groupe de travail ayant permis son élaboration ont d'ores et déjà fait apparaître des besoins en termes d'outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un espace d'échange numérique au service de la communauté et de son développement (« Cluster EC de Corse » : objectif de faciliter la circulation de l'information d'actualité au sein du réseau et vers l'extérieur du réseau)</li> <li>• une plateforme régionale collaborative dotée d'un outil cartographique (objectif de faciliter les échanges, d'apprendre les uns des autres, de partager des informations et des problématiques, partager un agenda EC...);</li> <li>• un outil de mise en relation de l'offre et de la demande de produits et services relatifs à l'EC, de type place de marché (objectif de faciliter les échanges de biens, ressources, services relatifs à l'EC, qu'ils soient commerciaux ou non).</li> </ul> <p>Plusieurs Régions se sont dotées d'outils de ce type telles que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<a href="http://www.eclaira.org">www.eclaira.org</a>) ou Nouvelle Aquitaine (<a href="http://www.recita.org">www.recita.org</a>). À l'échelle nationale, la plateforme Française de l'économie circulaire <a href="http://www.economiecirculaire.org">www.economiecirculaire.org</a> facilite les échanges d'informations sur de nombreux sujets. De même, pour les places de marché numériques, des outils existent pour certains types de biens (déchets, matériaux, matières alimentaires...).</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Collaborer, réseau, agenda partagé, événement annuel, espace d'échange numérique et communication, réseau social, place de marché, plateforme collaborative
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la constitution puis l'élargissement d'une communauté "économie circulaire" en Corse,</li> <li>• Partager et valoriser les actions menées et plus largement dans le champ de l'EC par la mise en œuvre d'un cluster,</li> <li>• Diffuser les bonnes pratiques déjà présentes sur le site de l'Office de l'environnement (<a href="https://www.economiecirculaire-oec.corsica">https://www.economiecirculaire-oec.corsica</a>),</li> <li>• Soutenir le développement d'offres de biens et services de type "économie circulaire".</li> </ul>

QUOI ?		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Définir une stratégie de communication à destination du réseau d'acteurs EC corse, puis à destination d'un public élargi à d'autres acteurs de la communauté d'EC animé par l'OEC en concertation avec l'ensemble des agences et offices de la CdC.	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Créer un rendez-vous (événement) annuel dédié.	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	En fonction de la stratégie de communication, définir précisément les besoins en termes d'outils supports.	En continu
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Etudier les outils existants et leur réponse potentielle aux besoins du Plan en synergie avec le PRAEC développer au niveau du PPRGD.	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Adapter les solutions existantes ou concevoir et développer les outils nécessaires.	En continu
<i>Déclinaison opérationnelle 6</i>	Administrer, alimenter et animer, en concertation avec la Chambre des Territoires et les autres Agences et Offices de la CdC, et faire connaître les outils.	En continu



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>1 - GOUVERNANCE</b>	
<b>ACTION N° 1.2</b>	<b>Accompagner et initier à l'EC et à ses objectifs</b>	
<b>CONTEXTE</b>	<p>L'économie circulaire est un sujet relativement récent et très vaste dans ses concepts et applications. Au cours de la mise en œuvre de la feuille de route, il a été constaté qu'un travail important est à fournir pour l'intégrer pleinement dans les décisions et les pratiques à l'échelle de la Collectivité de Corse.</p> <p>Des actions de sensibilisation et de formation sont donc nécessaires auprès de tous les acteurs : étudiants, salariés, professionnels, dirigeants d'entreprises, élus, fonctionnaires territoriaux, etc.</p> <p>Les contenus seront diversifiés, portant sur les enjeux sur les ressources à destination des décideurs, aux techniques de mise en œuvre de matériaux locaux et biosourcés dans le domaine du bâtiment, en passant par la création de modules ciblés dans l'enseignement supérieur.</p> <p>Cette initiation, devra aussi être développée dans le cadre des formations professionnelles (formation de base et continue)</p>	
<b>MOTS CLÉS</b>	Formation, sensibilisation, vulgarisation, pédagogie, concept, outils, méthodes	
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Faire connaître et « démystifier » l'économie circulaire et la notion d'écologie industrielle territoriale.</p> <p>Faire émerger, auprès de différents publics, une réflexion sur l'impact sur nos ressources et notre environnement de nos modes de consommation et de production, proposer et/ou susciter des évolutions positives.</p> <p>Transmettre et former aux concepts, outils et méthodes de l'EC des acteurs publics et privés susceptibles de la mettre en œuvre.</p>	
<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Définir les cibles prioritaires à former, notamment pour favoriser les démarches d'écologie industrielle territoriale et de réemploi.	2019 – début 2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	<p>Identifier les acteurs déjà existants et travaillant sur la formation à l'EC.</p> <p>Recenser les offres existantes et les manques en matière de formation.</p> <p>Concevoir les modules de formation manquants</p> <p>Proposer les modules de formation adaptées aux cibles identifiées</p>	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Faire connaître les offres de formations existantes.	2021 – début 2022
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Déployer les programmes d'actions vers les cibles.	2022-2023



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>2 - INSTITUTIONNELS</b>
<b>ACTION N° 2.1</b>	<b>Intégrer l'économie circulaire dans la gestion des achats</b>

<b>CONTEXTE</b>	L'achat public a donc un rôle majeur dans l'économie du territoire. Il représente un formidable levier pour accompagner des pratiques relevant de l'économie circulaire. Plusieurs territoires ont manifesté leur intérêt pour intégrer l'économie circulaire dans certains marchés mais ne savent comment le faire (quels critères, quels marchés en priorité, comment éviter les risques de contentieux...). Certains ont déjà commencé cette intégration et sont ouverts à un partage d'expériences
<b>MOTS CLÉS</b>	Commande publique, formation-sensibilisation, communauté d'acheteurs, rapprochement acheteurs/acteurs
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en relation les acheteurs ensemble et les acteurs</li> <li>- Permettre le partage des pratiques et des outils</li> </ul> <p>Favoriser la formation pour à terme permettre le développement de l'économie circulaire dans les stratégies de la commande publique</p>

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Constituer une communauté	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Identifier l'existant, partager et respecter une charte qui définit les modalités d'intégration de clauses d'EC dans les marchés publics	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Convaincre et former les acheteurs publics et mettre en place / en œuvre une interface Acheteurs / Entreprises	2021-2023



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>2 - INSTITUTIONNELS</b>
<b>ACTION N° 2.2</b>	<b>Intégrer l'économie circulaire dans les politiques sectorielles des collectivités et les dispositifs de financement publics</b>

<b>CONTEXTE</b>	La Collectivité de Corse, ses agences et offices, disposent d'un levier par leur capacité à soutenir financièrement des projets de diverses natures, à travers des aides (investissement, fonctionnement, action spécifique...) ou des appels à projets ciblés (innovation...). Les offres de services de type « économie de fonctionnalité » sont des outils efficaces de réduction des consommations de ressources mais elles restent « originales » et ont besoin d'une stimulation de la demande pour se pérenniser et se développer. Les collectivités, à travers les mécanismes de soutien cités ci-avant disposent d'un levier permettant d'orienter les porteurs de projets / les structures sollicitant des aides, pour un certain nombre de choix, vers des services de type « économie de fonctionnalité ».
<b>MOTS CLÉS</b>	Economie de fonctionnalité, financement public, aides, appels à projets, aménagement des territoires
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	Faire évoluer les dispositifs de politiques publiques en vue de favoriser les logiques d'économie circulaire dans les projets accompagnés

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Constituer une communauté d'acteurs publics volontaires	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Réaliser un état des lieux des dispositifs de financement publics et d'aménagement du territoire sur lesquels agir.	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Définir les marges de manœuvre et les modalités d'évolution sur chacun des dispositifs envisagés, dans une logique d'innovation et de design des politiques publiques.	2021-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Former et convaincre les financeurs (élus et techniciens) Expérimenter puis déployer l'adaptation de dispositifs publics selon une logique d'économie de la fonctionnalité.	2021-2025



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>3 – ACTEURS ECONOMIQUES – Secteur : Agricole et Agroalimentaire</b>
<b>ACTION N° 3.1</b>	<b>Favoriser la mise en œuvre de gestes d'achats et d'extraction responsables dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La Collectivité de Corse, au travers de ses offices et agences (ODARC, OEHC, AUE et ADEC), au travers des plans et objectifs de structuration de chaque offices et agences, a défini des axes de promotion et de valorisation des ressources biologiques et énergétiques endogènes. La mise en œuvre d'un plan pour le développement de l'économie circulaire, doit jouer un rôle prépondérant sur la mise en œuvre « raisonné » de l'extraction de ces bioressources et l'utilisation optimisée de l'énergie et de l'eau.</p> <p>En effet, l'agriculture et l'agroalimentaire, sont de fait de « gros » consommateurs de ces ressources.</p> <p>La mise en œuvre d'une dynamique commune avec les organisations professionnelles de ces secteurs sera un atout supplémentaire pour une mise en œuvre harmonieuse et pérenne (Chambres consulaires, CRPF, syndicats, ...)</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Animation, Gestion, indicateurs, bioressources, labels, extraction raisonnée, expérimentations, rapprochement offre/demande
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Analyser et connaître les différents gisements et leur seuils d'extractibilité.</p> <p>Mettre en œuvre une capitalisation et une exploitation raisonnée des bio ressources locales.</p> <p>Créer des « modèles » d'utilisation des bioressources locales.</p> <p>Optimiser les ressources hydriques et énergétiques renouvelables de Corse.</p>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Mise en œuvre et recherche de systèmes d'optimisation de captage, de gestion et d'utilisation des ressources hydriques de corse (naturelles et récupérations)
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Animation et accompagnement des gestionnaires et utilisateurs pour mettre en œuvre ces modalités d'utilisations. Créer les outils didactiques permettant le déploiement de ces nouvelles pratiques.
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Création d'un réseau hydrique interconnecté et producteur d'énergie.
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Analyse et études des bioressources inexploitées et mise en œuvre de dynamiques « raisonnées » de gestion et d'exploitation. Identifier, localiser et caractériser les gisements conséquents de bioressources à valoriser : rapprocher les utilisateurs potentiels avec les gisements importants disponibles autour de projets écoles (démonstrateurs) régionaux.



<p><i>Déclinaison opérationnelle 5</i></p>	<p>Organisation du marché, par la mise en œuvre de certifications et de signes de qualité.</p> <p>Evaluer et résoudre les verrous de mise en œuvre sur 3 niveaux : <i>Solutions faciles / existantes ailleurs / à construire</i></p> <p>Mobiliser les acteurs concernés et coconstruire des actions d'amélioration avec les partenaires volontaires et les pouvoirs publics (droits à l'expérimentation).</p>	<p>En continu</p>
--------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>3 – ACTEURS ECONOMIQUES – Secteur : Agricole et agroalimentaire</b>
<b>ACTION N° 3.2</b>	<b>Développement de l'Ecoconception dans les domaines de l'agriculture et de l'Agroalimentaire en Corse</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>L'écoconception est la mise en œuvre au niveau de la production des produits des paramètres environnementaux tout au long de son cycle de vie. Cette notion est souvent exclusivement identifiée pour la production de services et de biens industriels.</p> <p>Cependant, l'écoconception doit avoir un rôle important dans la conception globale de la chaîne de valeurs des productions agricoles et agroalimentaires de Corse, car on estime que celles-ci sont responsables de 50%, voire plus, des impacts liés à notre alimentation. Pour les produits agricoles et agroalimentaires, ceci implique de mettre en œuvre de meilleures pratiques environnementales sur toutes les étapes de fabrication d'un aliment (production agricole, transformation, logistique etc.) tout en respectant les attentes et équilibres économiques du marché. La démarche doit s'appuyer sur un travail de description et de quantification de la performance environnementale. Cette quantification est possible par une approche d'Analyse du Cycle de Vie (ACV).</p> <p>Certaines entreprises ont d'ores et déjà intégré cette approche dans leur gestion entrepreneuriale, mais elles ne communiquent que très peu.</p> <p>L'écoconception est donc un enjeu primordial pour le développement d'une agriculture pérenne et responsable, afin d'optimiser les productions locales.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Eco-conception, initiatives régionales, massification des bonnes pratiques
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Diffuser et augmenter l'introduction de l'écoconception dans la production agricole et agroalimentaire corse.</p> <p>Développer les démarches d'analyses de cycle de vie sur toute la chaîne de valeur</p>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>	
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Établir un référentiel (cahier des charges) d'écoconception en concertation avec l'ODARC, l'ADEC, l'OEHC et les organismes sociaux professionnels.	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Définir les modalités de prises en compte systématique et d'appuis financiers spécifiques permettant de promouvoir l'écoconception comme enjeux majeurs dans les projets	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Proposer une « valorisation » des acteurs agissant en faveur de l'éco-conception (intégrant plusieurs niveaux d'engagement)	2021 et en continu
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Concevoir et réaliser plusieurs projets emblématiques (publics et privés) basés sur des ACV, comme : - Eco construction de bâtiments agricoles et agroalimentaires,	2021-2026



## Mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un plan d'actions d'économie circulaire en Corse

- favoriser l'emploi et la mise en œuvre de récipients réutilisables, tels que le verre,
- étudier et favoriser la récupération et l'épuration des eaux usées.



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>3 – ACTEURS ECONOMIQUES – Secteur : Agricole et Agroalimentaire</b>
<b>ACTION N° 3.3</b>	<b>Evaluer l'impact et lever les verrous pour « instiller » l'économie de la fonctionnalité dans les domaines agricoles et agroalimentaires corses</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La notion d'usage remplaçant celle de propriété est la base du pilier de l'économie de la fonctionnalité.</p> <p>L'analyse des systèmes agricoles et agroalimentaires étant toujours « traditionnels », car la majorité des exploitations et des entreprises sont de petites tailles (TPE, TTPE), montre que cette notion n'est pas acceptée par une majorité de ceux-ci.</p> <p>En effet, des tentatives de mise en commun de moyens d'exploitations (CUMA, coopératives...) n'ayant pas abouties, pour diverses raisons, tendent à freiner l'appropriation de ce modèle économique.</p> <p>Cependant, pour certains investissements de production (matériel bureautique, matériel roulant...) ce mode de gestion tend à se généraliser, surtout dans les entreprises de l'agroalimentaire.</p> <p>Toutefois, certains freins capitalistiques, financiers et comptables, sont susceptibles d'entraver le développement de ce mode de gestions.</p> <p>L'étude et l'intégration de ce paramètre économique dans les plans de gestion prévisionnels (Business Plan) est un des facteurs pour permettre une transition vers ce mode économique. Cette étape devra être effectuée en collaboration avec les agences et offices de la CdC, le système financier régional (Cadec, Capi Corse, BPI, banques...), les chambres consulaires et organismes professionnels.</p> <p>Ce travail de « fond » devra être mené de manière rigoureuse, avec l'appui de l'université et des organismes de formation, et porté à la connaissance des entreprises et des décideurs institutionnels.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Economie de fonctionnalité, modèles d'affaires, secteurs agricoles et agroalimentaire, études de cas.
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Créer des connaissances sur les plans prévisionnels de gestion et leurs facteurs de succès / d'échec, en économie de la fonctionnalité auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires corses.</p> <p>Formuler des recommandations politiques et managériales.</p> <p>Accompagner et inciter les entreprises et EPCI vers ce mode de fonctionnement.</p>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>

<p><i>Déclinaison opérationnelle 1</i></p>	<p>Structurer et financer un projet de recherche dédié à l'étude des Business Plan (BP) auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires corses.</p>	<p>2021</p>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 2</i></p>	<p>Analyser et comparer d'un nombre limité de cas de BP d'exploitations agricoles et d'entreprises agroalimentaires, afin de connaître leurs fonctionnements, leurs facteurs de succès ou d'échec et leurs impacts sur le développement local et régional.</p>	<p>2022</p>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 3</i></p>	<p>Réaliser une synthèse et une catégorisation des BP en économie de la fonctionnalité mis en œuvre dans les entreprises agroalimentaires régionales. Étudier le cas des groupes de producteurs agricoles ayant une expérience positive et valider les clefs de succès.</p>	<p>2022-2023</p>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 4</i></p>	<p>Formuler des recommandations politiques et managériales.</p>	<p>2023</p>



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>3 – ACTEURS ECONOMIQUES – Secteur : agricole et agroalimentaire</b>
<b>ACTION N° 3.4</b>	<b>Déployer l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) associant le monde agricole et agroalimentaire</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>L'Écologie industrielle et territoriale (EIT) met en commun les ressources d'acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières, etc., telle est la définition de l'ADEME.</p> <p>En Corse, cette démarche est récente et ne concerne actuellement que quelques zones artisanales et industrielles, toutefois l'EIT pourrait avoir des développements dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p> <p>En effet, cela devrait créer des synergies entre les acteurs amont et aval des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, mais aussi des synergies avec les autres secteurs productifs de Corse, ainsi qu'avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.</p> <p>De ce fait, le déploiement d'EIT intra et inter secteurs d'activités doit être une priorité pour que l'Economie Circulaire devienne le paradigme essentiel du développement économique de la Corse.</p> <p>Pour cela la CdC au travers de ses agences et offices, devra étudier ce déploiement en concertation avec les différents plans d'aménagement du territoire et en particulier du PADDUC</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	EIT, animation, nouvelles démarches, synergies, aménagement des territoires, outils, suivi, évaluation, formation d'acteurs
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Favoriser la mutualisation des espaces ruraux pour une gestion et une production agricole durable.</p> <p>Favoriser l'implantation de nouvelles activités créant des synergies positives entre acteurs amont et aval de la filière.</p> <p>Définir les moyens d'animations territoriales permettant la diffusion et la réussite des EIT.</p>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>	
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	<p>Identifier et mobiliser des territoires pertinents à l'échelle régionale en vue de lancer de nouvelles démarches d'EIT, en les intégrant aux démarches d'aménagement et de requalification portées par ces territoires.</p> <p>Suivre et évaluer les démarches en cours.</p>	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	<p>Mobiliser les moyens d'animation existants et en développer de nouveaux pour aider au déploiement de l'EIT sur le territoire régional</p>	2021 en continu



<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Déployer les outils existants (analyse territoriale, atelier collaboratif, diagnostic de flux) et en créer de nouveaux adaptés à la pluralité des démarches (relatifs notamment à l'accès à l'information)	2021 en continu
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Former les acteurs (ensemble des acteurs locaux) avec des moyens adaptés, et notamment les décideurs en charge de l'aménagement des territoires. Constituer un réseau régional, en cohérence avec l'action 1.1.	2021-2025



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>4 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Tourisme</b>
<b>ACTION N° 4.1</b>	<b>Ecoconception de l'offre Sites et Lieux Touristiques</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>La Corse possède de nombreux sites et lieux naturels attractifs et réputés (d'où son qualificatif d'Île de Beauté). Un certain nombre de ceux-ci bénéficient de protections (parmi lesquelles Znieffs, Natura 2000, Patrimoine de l'Unesco, Réserve Naturelle, Parc Marin, Parc Naturel Régional...), mais bénéficient aussi, de par leur notoriété, d'une forte fréquentation – parfois même <i>trop forte</i> fréquentation qui est de nature à altérer, temporairement ou plus <i>durablement</i>, leur qualité. En marge de ceux-ci existent d'autres sites ou lieux moins connus qui offrent un intérêt proche des sites très fréquentés. Cette mauvaise répartition des flux touristiques est préjudiciable aux équilibres environnementaux et économiques du tourisme corse. En même temps qu'elle génère une surconsommation de certains sites et altère ainsi la principale ressource de l'île, elle limite l'évolution d'autres sites qui permettraient d'obtenir de meilleurs résultats localement et globalement, avec de meilleures perspectives tant environnementales qu'économiques pour l'avenir.</p> <p>Eco-Concevoir l'offre Sites et Lieux touristiques revêt donc une importance majeure pour le présent et l'avenir. Celle-ci peut s'effectuer à partir de projet(s) démonstratif(s) capable d'être essaimés progressivement sur d'autres sites de Corse. Des expériences et des ressources existent déjà en Corse qui peuvent aider à la modélisation de ce(s) projet(s) démonstratif(s) on peut citer à titre d'exemples la gestion du fleuve Taravu et son label « rivière sauvage » ainsi que les aménagements de l'étang de Tanchiccia, peu avant l'embouchure (Collectivité de Corse, précédemment Conseil Général de Corse du Sud), ainsi que différentes actions menées par le Conservatoire du Littoral en Corse du Sud (Testa Vintilegni) ou en Haute Corse (Agiates).</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Projet démonstratif, Eco-Conception, Education-Formation, Maîtrise de la fréquentation de sites et espaces sensibles, Gestion des flux touristiques et de la pression sur les espaces, Renforcement de la qualité de l'offre touristique, Préservation de la ressource touristique de la Corse
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'intégrité des Sites et Lieux Touristiques de la Corse</li> <li>• Elaborer un modèle Eco-Conçu de fréquentation pour les sites</li> <li>• Garantir la viabilité économique du modèle pour les acteurs concernés</li> <li>• Augmenter le niveau de qualité des visites</li> <li>• Sensibiliser et Eduquer le secteur Tourisme à la démarche d'Ecoconception de l'offre de Sites et Lieux Touristiques et à ses impacts présents et à venir</li> <li>• Etablir une coopération entre la collectivité locale responsable du site, les acteurs économiques liés, la Collectivité de Corse et l'A.T.C.</li> <li>• Essaimer progressivement le modèle sur d'autres sites et lieux touristiques</li> <li>• Servir de base à une réflexion sur l'« extraction » touristique, au sens d'utilisation non raisonnée de sa ressource sites et lieux et du risque de perte à terme de sa valeur</li> </ul>

QUOI ?		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Recenser et prioriser sur la base d'une analyse multicritères les Sites et Lieux Touristiques sur lesquels doivent porter la première démarche d'Eco-Conception de l'offre ; sélectionner 3 sites sur lesquels concevoir le(s) modèle(s)	2020
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Eco-Concevoir un modèle de régulation des visites de sites ou lieux/identifiés comme prioritaires, en incluant dans cette démarche la répartition des flux touristiques sur des zones moins connues et donc moins fréquentées	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Informier – Sensibiliser par une approche pédagogique les acteurs concernés localement pour configurer ensemble le modèle	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Accompagner le déroulement et le suivi de l'expérimentation du(es) modèle(s) et de l'analyse des résultats	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Etendre progressivement le modèle aux autres sites et lieux touristiques en faisant reconnaître leur qualité	2021-2025



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>4 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Tourisme</b>
<b>ACTION N° 4.2</b>	<b>Conversion du mode de construction-extension-restructuration de bâtiments dans le secteur Tourisme par l'Ecoconception</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le secteur Tourisme (Hébergement professionnel) possède un parc d'établissements divers en types (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages vacances, hébergements hybrides...), en âge et en qualité de construction. Ce dernier point est moins perceptible car l'utilisation du parc (en dehors des zones urbaines) est quasiment uniquement estivale ; de ce fait et de par leur âge, la qualité de construction et de performance énergétique n'est pas toujours la meilleure et peu compatible avec une utilisation en dehors de la saison actuelle. Il est important que les futurs établissements (ou les futures extensions de ceux existant, ou encore la restructuration d'établissements existant) intègrent l'Eco-Conception, à la fois pour une meilleure maîtrise de leurs consommations en énergie et en eau, ainsi qu'à la fois pour leur futur reconditionnement lorsque ces établissements le nécessiteront. Cette approche de conversion à l'Economie Circulaire permettra à la fois de faire évoluer la qualité de l'offre et sa valeur fonctionnelle et patrimoniale de manière durable ; en même temps qu'elle permettra à terme d'envisager le reconditionnement des bâtiments évitant un gaspillage d'espace précieux.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Eco-Conception, Education-Formation, Maîtrise des consommations en énergie et en eau des établissements touristiques, Renforcement de la qualité de l'offre touristique, Evolution future des établissements
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et Eduquer le secteur à l'Ecoconception</li> <li>• Modifier l'approche à l'investissement et aux consommations d'eau et d'énergie</li> <li>• Instaurer une clause d'Ecoconception dans les bâtiments</li> <li>• Conditionner les aides financières à la construction - extension – restructuration à cette clause d'Ecoconception</li> <li>• Modifier-transformer le régime des aides pour valoriser la conversion des entreprises à l'Economie Circulaire</li> <li>• Préparer l'offre touristique d'hébergement professionnel à des évolutions ultérieures éventuellement nécessaires</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 1</i></p> <p>Informier – Sensibiliser les professionnels avec une approche pédagogique et comparative sur l'impact de l'écoconception et sur son intérêt pour les établissements à étendre – restructurer ou à créer (ATC)</p>	2020-2021

<p><i>Déclinaison opérationnelle 2</i></p>	<p>Définir avec le CAUE de Corse, l'Ordre des Architectes et l'AUEC un cahier des charges de préconisations minimales en matière de consommation d'énergie et d'eau, ainsi que d'évolutions possibles de l'établissement au terme de sa vie, pour garantir ses performances et accroître la qualité de l'offre</p>	<p>2020-2021</p>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 3</i></p>	<p>Appuyer la démarche d'Eco labellisation de ces établissements pour valoriser leur qualité environnementale et la faire reconnaître par les clientèles présentes et à venir</p>	<p>2021 -2025</p>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 4</i></p>	<p>Définir un régime d'aide avec la CADEC pour la création-conversion des bâtiments du secteur Tourisme, incluant une clause d'Éco-conception basée sur le cahier des charges défini avec le CAUE, les Architectes et l'AUEC</p>	<p>2021</p>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 5</i></p>	<p>Négocier avec l'Union Européenne et l'Etat (rôle de la Collectivité de Corse) la validation d'un régime d'aide plus large reconnaissant la conversion des entreprises à l'Economie Circulaire via l'Eco-Conception</p>	<p>2021</p>



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>4 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Tourisme</b>
<b>ACTION N° 4.3</b>	<b>Conversion du mode d'équipement dans le secteur Tourisme (investissements matériels, meubles) par l'Economie de la Fonctionnalité et l'Écoconception</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le secteur Tourisme (Hébergement professionnel et restauration-bar) utilise de nombreux équipements mobiliers (lits, matelas, meubles, tables, chaises...) et matériels (cuisine, plonge, lavage du linge pour certains encore – bien que la sous-traitance ou la location de linge se soit développée dans l'île, notamment avec les blanchisseries). Ces matériels et parfois mobiliers donnent souvent lieu à des reventes et à des seconds voire troisième marchés, notamment en restauration, ainsi que parfois pour certains mobiliers. La literie fait déjà l'objet pour certains établissements de location d'usage. Cependant au terme de leur vie, la plupart de ces matériels et équipements terminent en déchetterie ou dans la nature, même si une filière Rep est en cours d'installation en Corse depuis quelques mois (Valdelia). Une alternative peut être envisagée en Economie de la Fonctionnalité avec les fournisseurs et le soutien de l'Agence du Tourisme de la Corse (A.T.C.), en y incluant des clauses d'Eco-Conception de ces équipements mobiliers et matériaux, concernant leurs performances de consommations énergétique et en eau. Cette approche de conversion à l'Economie Circulaire via l'Economie de la Fonctionnalité permet aussi de faire évoluer plus rapidement la qualité des établissements que par l'achat car elle offre une possibilité accrue de renouvellement de l'outil de production touristique</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Economie de la Fonctionnalité, Eco-Conception, Education-Formation, Maîtrise des consommations en énergie et en eau en lien avec la démarche d'Eco labellisation des établissements touristiques, Maintien et renforcement de la qualité de l'offre touristique
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et Eduquer le secteur à l'Economie de la Fonctionnalité et à l'Ecoconception</li> <li>• Modifier l'approche à l'investissement-équipement et aux consommations d'eau et d'énergie</li> <li>• Instaurer une clause d'Ecoconception dans les équipements</li> <li>• Négocier avec les fournisseurs pour les faire adhérer à la démarche</li> <li>• Modifier-transformer le régime des aides pour valoriser la conversion des entreprises à l'Economie Circulaire</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 1</i></p> <p>Informier – Sensibiliser avec une approche pédagogique et comparative sur l'impact de l'Economie de la Fonctionnalité et sur l'intérêt d'Eco-Concevoir les matériels utilisés</p>	2020-2021

<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Définir le mode Economie de la Fonctionnalité souhaitable avec les entreprises du secteur Tourisme (Hébergement Professionnel – Restauration)	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Négocier avec un panel de fournisseurs référencés localement et à l'extérieur de Corse (rôle de l'ATC), évolutif au cours du temps sans limiter le nombre de fournisseurs, pour mettre en place ce mode d'Economie de la Fonctionnalité pour des équipements éco-conçus	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Définir un régime d'aide à la conversion des entreprises du secteur Tourisme à l'Economie Circulaire, accompagnant ce mode d'Economie de la Fonctionnalité de matériels Eco-conçus – avec une prime à la conversion et/ou une négociation avec les compagnies maritimes sur le prix du transport des équipements dont l'usage est loué dans ce cadre	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Négocier avec l'Union Européenne et l'Etat (rôle de la Collectivité de Corse) la validation d'un régime d'aide plus large reconnaissant la conversion des entreprises à l'Economie Circulaire via l'Economie de la Fonctionnalité et l'Eco-Conception	2021



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>5 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Commerce et Services</b>
<b>ACTION N° 5.1</b>	<b>Création d'Espaces de Coopération pour aller vers une production valorisant des matières secondaires et une conversion des entreprises du secteur à l'Economie Circulaire</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le secteur du Commerce et des Services est omniprésent en Corse. Il génère de nombreux flux de matières secondaires qui finissent très souvent en déchets, soit car les entreprises du secteur les abandonnent n'en ayant plus l'utilité, soit après avoir été utilisés par le consommateur final. La création d'espaces de coopération correspond à un moyen d'éviter la mise en déchets, ou en filière REP, de certaines matières secondaires comme le carton ou le plastique. Ces espaces de coopération entre entreprises du secteur ont pour vocation de créer des gisements d'une certaine importance et servir de matières de production pour créer de nouveaux produits par transformation. L'EIT est donc le point de convergence entre des entreprises du Commerce et des Services et des entreprises désireuses de fabriquer des produits à partir de ces flux.</p> <p>Il constitue, tout comme l'EIT du secteur Fabrication, avec lequel il peut aussi se confondre, un champ d'investigation et d'expérimentation privilégié pour la réutilisation-transformation de matières secondaires sur la base du savoir-faire possédé par d'autres entreprises. Il peut aussi être un champ d'expérimentation de conversion d'entreprises traditionnelles à l'Economie Circulaire sur la base de nouveaux projets.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Coopération, Ecologie Industrielle Territoriale, Expériences de Développement, Conversion
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les entreprises corses du Commerce et des Services et leurs clients finaux à fournir en matières secondaires des entreprises locales pour retransformation</li> <li>• Générer autour de ces entreprises un espace de coopération dans lequel la matière secondaire puisse être collecter pour être réutilisée</li> <li>• Créer une couverture territoriale de l'île à partir de ces espaces de coopération, pour éviter des transports systématiques</li> <li>• Accompagner les entreprises du Commerce et des Services dans leur coopération pour constituer des gisements de matières secondaires</li> <li>• Inciter des entreprises corses à trouver des process de production à partir des matières secondaires disponibles sur l'île</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Former les services de l'ADEC concernés par les activités du secteur du Commerce et des Services à l'accompagnement des coopérations inter-entreprises pour constituer ces espaces	2020-2022

<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Inciter des entreprises de Fabrication, des juniors-entreprises ou des start-ups par des concours à tester/élaborer des nouveaux matériaux ou produits à partir de matières secondaires	2020-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Mettre en fonction une cellule de veille technologique à disposition de ces entreprises pour les informer/conseiller sur de nouvelles opportunités ou retours d'expérience qui pourraient permettre le développement de nouveaux produits	2020-2025
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Organiser la correspondance/coopération de mise à disposition de matières secondaires regroupées pour les entreprises créatrices de nouveaux produits par celles du secteur Commerce et Services	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Mobiliser l'incubateur Inizia pour le développement de ces nouveaux produits innovants et pour l'accompagnement des brevets à déposer	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 6</i>	Favoriser le développement de ces nouveaux produits par des aides financières (avec la CADEC)	2021 -2031



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>5 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Commerce et Services</b>
<b>ACTION N° 5.2</b>	<b>Conversion du mode d'équipement dans le secteur Commerce et Services (investissements matériels roulants, matériel de travail et mobilier) par l'Economie de la Fonctionnalité et l'Écoconception</b>

<b>CONTEXTE</b>	Le secteur Commerce et Services utilise essentiellement des équipements mobiliers (bureaux, tables, chaises, aménagements intérieurs de magasin ...), matériels (ordinateurs, photocopieurs...), ainsi que des véhicules. Ces matériels sont très souvent achetés, même si l'usage s'est déjà installé dans quelques domaines (photocopieurs). En fin de vie ou d'activité, ces équipements (surtout les véhicules ou les aménagements) finissent dans leur filière REP ou dans les recycleries gérées par les structures de l'ESS. Une conversion à l'Economie de la Fonctionnalité permettrait de limiter à terme le volume de déchets d'équipement et de diffuser chez les clients une connaissance de ce fondement de l'Economie Circulaire.
<b>MOTS CLÉS</b>	Economie de la Fonctionnalité, Eco-Conception, Education-Formation, Conversion à l'Economie Circulaire
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et Eduquer le secteur à l'Economie de la Fonctionnalité et à l'Ecoconception</li> <li>• Instaurer une clause d'Ecoconception dans les équipements dont l'usage est loué</li> <li>• Amener les fournisseurs à adhérer à la démarche par la négociation</li> <li>• Aider les fournisseurs corses dans leur adhésion à la démarche</li> <li>• Modifier le régime des aides pour valoriser la conversion des entreprises à l'Economie Circulaire</li> <li>• Eduquer à l'Economie Circulaire les clients des entreprises du secteur Commerce et Services engagées dans la démarche, en valorisant celle-ci, pour constituer un lobby consommateur local en faveur des produits éco-conçus</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>	
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Informer – Sensibiliser avec une approche pédagogique et comparative sur l'impact de l'Economie de la Fonctionnalité et sur l'intérêt d'Eco-Concevoir les matériels utilisés	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Définir le mode Economie de la Fonctionnalité souhaitable avec les entreprises du secteur	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Négocier avec un panel de fournisseurs référencés localement et à l'extérieur de Corse (rôle de l'ADEC), évolutif au cours du temps,	2021

	mais non limitatif, pour mettre en place ce mode Economie de la Fonctionnalité pour des équipements éco-conçus	
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Définir un régime d'aide à la conversion des entreprises du secteur Commerce et Services à l'Economie Circulaire, accompagnant ce mode d'Economie de la Fonctionnalité de matériels Eco-conçus – avec une prime à la conversion et/ou une négociation avec les compagnies maritimes sur le prix du transport des équipements dont l'usage est loué dans ce cadre	2021
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Négocier avec l'Union Européenne et l'Etat (rôle de la Collectivité de Corse) la validation d'un régime d'aide plus large reconnaissant la conversion des entreprises à l'Economie Circulaire via l'Economie de la Fonctionnalité et l'Eco-Conception	2021



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>6 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Mécanique</b>
<b>ACTION N° 6.1</b>	<b>Développement du concept d'achat durable</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>En Corse ce secteur d'activité regroupe les activités de métallerie, de constructions métalliques et d'entretien et réparation mécanique.</p> <p>L'ensemble de ces activités sont importatrices des produits et matériels qu'elles transforment ou commercialisent.</p> <p>Cependant, le concept d'achat durable est très pertinent car l'ensemble de produits ou matériels, transformés, commercialisés et entretenus en Corse, sont souvent potentiellement réutilisables dans l'île.</p> <p>Il est donc indispensable, d'inciter les partenaires économiques à valider cette réalité, en les incitant à acquérir des produits écoconçus et pouvant avoir une « seconde vie » en Corse.</p> <p>Les acteurs de l'ESS, ont pour certains déjà investi dans ces actions, il faudra analyser les contraintes pouvant freiner leur développement, et chercher les solutions pour lever les « verrous ».</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Formation, accompagnement, prix de marché, réglementation, gisement, expérimentation, analyse et rapprochement offre / demande.
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Analyser les principaux flux exploitables en « seconde vie » en Corse et les freins à leur réemploi localement.</p> <p>Mobiliser les professionnels « producteurs » et les consommateurs pour valider la pertinence technique et économique.</p> <p>Expérimenter sur quelques flux majeurs.</p>

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Identifier, localiser et caractériser les gisements. Mettre en œuvre des projets « témoins ».	2020 - 2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Agréger et compléter les indicateurs et paramètres disponibles sur les difficultés d'écoulement (frilosité d'utilisation, garantie, etc..). Valider le triptyque : Solutions simples à mettre en œuvre / ayant fonctionnées ailleurs / à développer en tenant compte des réalités de terrain.	2021-2023
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Mobiliser les acteurs et coconstruire des actions permettant le développement de projets mixte EPCI, partenaires privés.	En continu
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Animer et accompagner les réseaux, dans le cadre de la Fiche 1.1	En continu



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>7 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : BTP</b>
<b>ACTION N° 7.1</b>	<b>Espaces de Coopération pour la récupération-transformation de matériaux issus de la déconstruction</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le secteur du BTP est concerné par la déconstruction dans deux cas de figure : la réhabilitation de logements anciens, en milieu rural comme en milieu urbain, et la modification-restructuration de locaux commerciaux ou à usage professionnel. La nouvelle Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC 10/02/20) appuie et renforce la prise en compte de la déconstruction et des matériaux qui en sont issus (les articles 51, 54, 62, 72 et 74 y font référence tant dans le titre concernant le réemploi et la réutilisation que dans celui consacré à la responsabilité du producteur). La déconstruction est aujourd'hui le plus souvent réalisée en démolition et sans attention particulière, ni précautions, portées au réemploi ou à la réutilisation. Ces derniers concernent dans certains cas la retransformation par criblage d'agrégats en sable ou graviers réincorporables dans la nouvelle construction, ou en réutilisation en remblais, avec une traçabilité pas toujours garantie. La nouvelle loi amène des contraintes et des opportunités supplémentaires, notamment du côté des producteurs ou vendeurs de matériaux, mais la disposition ne peut avoir un réel intérêt économique que dans l'organisation de circuits permettant de respecter les obligations tout en générant des valeurs partageables dans lesquelles toutes les parties se retrouvent. Cette valeur – et le marché sur lequel elle s'échange - existait déjà auparavant pour certains matériaux anciens (portes, fenêtres, poutres, charpentes, cheminées...) puisque des « chiffonniers » en faisaient déjà le commerce. Il existe donc aussi des clients pour certains de ces produits ayant déjà eu une autre vie.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Economie Industrielle Territoriale, Formation, Projet démonstratif, Garantie de la qualité des produits reconditionnés ou transformés, Prescription de produits issus du second marché
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier l'approche et la réalisation de la déconstruction</li> <li>• Valoriser des produits issus de la déconstruction</li> <li>• Soustraire des matériaux réutilisables à leur démolition</li> <li>• Amener des compétences supplémentaires dans les métiers du BTP</li> <li>• Instaurer une traçabilité des matériaux issus de la déconstruction</li> <li>• Sensibiliser et Eduquer le secteur du bâtiment, les prescripteurs et les consommateurs à l'intérêt des produits du second marché</li> <li>• Intégrer les fournisseurs dans la démarche</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>
---------------	------------------------------------------

<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Informier – Sensibiliser les fournisseurs (producteurs et revendeurs) sur les obligations de récupération de matériaux abimés ou issus de la déconstruction	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Former les entreprises du BTP à la déconstruction, en substituant celle-ci à la démolition	2020-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Informier – Sensibiliser les prescripteurs (architectes, conducteurs de travaux, collectivités locales...) à la réglementation issue de la loi AGECE et à l'intérêt / la contrainte d'utiliser des produits provenant de la déconstruction	2020-2025
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Intermédiaire avec les fournisseurs pour développer la coopération entre entreprises du BTP et fournisseurs, et aboutir à la création d'une vingtaine d'EIT territoriaux avec un maillage adapté au fonctionnement des entreprises réalisant les chantiers de déconstruction	2021-2023
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Aider et accompagner la création d'une traçabilité-garantie des qualités des matériaux du second marché	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 6</i>	Accompagner la communication-éducation sur le second marché et sur sa traçabilité-garantie à destination des consommateurs	2021 -2023



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>7 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : BTP</b>
<b>ACTION N° 7.2</b>	<b>Prise en compte de l'Écoconception dans la commande publique de bâtiments par les acteurs publics locaux</b>

<b>CONTEXTE</b>	L'Écoconception de bâtiments publics est à la fois une nécessité et permet en même temps une vulgarisation-appropriation de la démarche d'Eco-Conception par l'ensemble de la population. Ceci est un vecteur très intéressant de la diffusion par l'exemple de la réalité de l'Economie Circulaire pour sensibiliser la population à d'autres aspects de celle-ci que sa liaison-aval avec les déchets. Cependant l'Eco-Conception doit être connue et comprise des décideurs et donneurs d'ordre publics pour que ceux-ci puissent la transcrire dans leurs cahiers des charges préalablement aux marchés lancés. Cet aspect de la commande publique doit aussi être intégré par les prescripteurs conseillant les décideurs publics. L'incorporation de l'Eco-Conception et la notion d'Achats Durables dans la commande publique doivent faire l'objet de formation et d'acquisition d'un langage commun minimum entre les décideurs et leurs prescripteurs-conseillers.
<b>MOTS CLÉS</b>	Education-Formation, Commande publique, Achats Durables, Eco-Conception
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la nécessité, l'intérêt et la portée de l'Écoconception par les décideurs locaux</li> <li>• Promouvoir les Achats Durables</li> <li>• Amener la réalisation de bâtiments publics Eco-Conçus</li> <li>• Généraliser la démarche à l'ensemble des collectivités publiques de Corse</li> <li>• Illustrer par la réalisation l'un des aspects encore peu connus de l'Economie Circulaire à destination des autres acteurs commandant des bâtiments (entreprises et ménages)</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Informier -- Former les décideurs publics à l'Écoconception et aux Achats Durables afin qu'ils puissent inclure cette dimension dans leurs projets	2020-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Sensibiliser les architectes à la démarche d'information-sensibilisation mise en place auprès des décideurs publics (avec le concours de l'AUEC et du CAUE de Corse)	2020-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Informier – Former les services techniques des collectivités locales à la rédaction des marchés en vue d'inclure des dispositions relatives à l'Écoconception	2020-2022



<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Intégrer un bonus dans l'aide aux communes pour des bâtiments réalisés en Eco-Conception en Corse	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Publier annuellement la liste localisée des bâtiments publics réalisés en Eco-Conception en Corse avec l'explication de l'impact de la démarche	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 6</i>	Apposer dans chaque bâtiment public réalisé en Ecoconception un panneau mentionnant la démarche d'Ecoconception et expliquant son impact.	2021 -2031



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>8 – SYSTEMES ECONOMIQUES -Secteur : Transport</b>
<b>ACTION N° 8.1</b>	<b>Inciter au développement de l'économie de la fonctionnalité dans le secteur des transports corses</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>La CdC à un double rôle dans les transports, celui d'ordonnateur pour assurer la continuité territoriale entre l'île et le continent, au travers de l'office des transports de Corse (OTC), et de gestionnaire du réseau ferroviaire et aérien, par l'intermédiaire de deux SEM (CFC et Air Corsica).</p> <p>Cependant la majorité des transports terrestres sont effectués par un tissu d'entreprises de transport de tailles variables, mais composés d'un fort tissu de TPE et TTPE (87% des entreprises de transport on moins de 10 salariés).</p> <p>Celles-ci sont souvent familiales, et l'acquisition des matériels roulants, est souvent un investissement capitalistique. Cela induit une flotte de véhicule proche de l'obsolescence, avec des coûts d'entretien prohibitifs.</p> <p>De plus, au vu des changements technologiques qui s'opèrent pour respecter les nouvelles normes européennes (Euro VI) et des technologies émergentes tel que les véhicules à gaz, hybrides rechargeables, voire prochainement Electrique, dont à propulsion hydrogène, ces petites entreprises auront un lourd handicap d'investissement.</p> <p>Le développement de l'économie de la fonctionnalité, pourrait leur permettre d'éviter ce futur écueil technologique et financier.</p> <p>Pour autant il faudra modéliser les business Plan leur permettant de faciliter les verrous actuels, et les accompagner de manière pertinente pour les inciter à « franchir le pas ».</p> <p>Les organisations professionnelles, les chambres consulaires, ainsi que l'implication des concessionnaires, doivent être partenaires pour co-construire cette démarche.</p> <p>En effet, les sociétés structurées régissent des parcs de véhicules souvent en LLD (location longue durée) qui leur permet d'avoir une flotte toujours en pleine capacité d'action.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Economie de la fonctionnalité, animation, formation, étude de cas, Business Plan
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Créer des indicateurs sur les business plans et leurs facteurs de succès.</p> <p>Créer des outils didactiques permettant une bonne appropriation par les chefs d'entreprises des avantages de ce concept.</p> <p>Animer et accompagner les chefs d'entreprises lors de la mise en œuvre de leur projet.</p>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Réaliser une catégorisation des business plans en économie de la fonctionnalité (EF) existants auprès des entreprises régionales l'employant.
	2021 - 2023



## Mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un plan d'actions d'économie circulaire en Corse

<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Analyser et comparer sur un échantillon représentatif d'entreprises locales l'impact de business plan prospectifs, intégrant l'EF comme paramètre, afin de connaître leurs fonctionnements, leurs facteurs de succès ou d'échec et leurs impacts sur leur développement économique.	2021 - 2024
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Créer des outils didactiques d'animation et d'incitation permettant de mettre en exergue les avantages de l'EF	2022-2024
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Formuler des recommandations politiques et managériales pour faciliter l'introduction de l'EF dans les TPE de transport	2022



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>9 – ACTEURS ECONOMIQUES - secteur : Maritime</b>	
<b>ACTION N° 9.1</b>	<b>Développement de l'écoconception dans le secteur maritime</b>	
<b>CONTEXTE</b>	<p>Ce secteur, hormis les transports maritimes « bord à bord », représente environ 800 entreprises réparties principalement en deux secteurs d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités du nautisme</li> <li>- La pêche et l'aquaculture</li> </ul> <p>L'écoconception va impacter un large spectre de lieux et de produits, allant de l'aménagement côtier (port de plaisance, mouillages contrôlés, récifs artificiels, chantiers navals...), à la mise en œuvre d'une mobilité « douce », jusqu'à la production de matériels de pêche écoconçus.</p> <p>La CdC participe et accompagne les professionnels, au travers de l'OEC pour les pêcheurs, par l'intermédiaire du FEAMP (fonds européen dédié au secteur de la pêche), et de l'ADEC porteur du pôle d'excellence CAPNAUTIC, dédié au nautisme et à la plaisance.</p> <p>Le CRPMEM organisation professionnelle des métiers de la pêche et de l'aquaculture mobilise les professionnels et définit les investissements qui seraient nécessaires pour pérenniser cette activité.</p> <p>Pour le nautisme, l'OEC, l'ATC et l'ADEC ont coconstruit, avec les professionnels du secteur, la FIN et la DREAL, une charte environnementale pour les loueurs professionnels.</p> <p>L'OEC et l'ATC, au travers de projets européens, ont étudié les impacts et solutions environnementales concernant la plaisance et le mouillage sur les côtes corse.</p> <p>Le Lycée Maritime et Aquacole de Bastia, œuvre d'ores et déjà auprès de futurs professionnels de la mer (marins pêcheurs, matelots, mécaniciens navals...) en ce sens avec des formations très orientées vers les pratiques et technologies environnementales et responsables.</p>	
<b>MOTS CLÉS</b>	Ecoconception, innovation, formation, projets démonstratifs	
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Initier une démarche d'écoconception lors des aménagements côtiers sur les installations existantes, et pour les projets futurs.</p> <p>Accompagner et développer la R&amp;D et l'innovation environnementale dans le nautisme, les métiers de la pêche et de l'aquaculture.</p> <p>Former et accompagner les professionnels de la mer et les plaisanciers sur la mise en œuvre de l'écoconception.</p>	
<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Définir une éco-conditionnalité des aides, avec la prise en compte de l'écoconception au travers d'analyses de cycle de vie pour tous travaux maritimes.	2021 En continu

<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Promouvoir l'innovation et la recherche et développement dans la mise en œuvre d'outils de préhensions (filets, nasses...) et de contentions (cages aquacoles) écoconçues.	2022 - 2025
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Inciter les professionnels de la mer et plaisanciers à « verdir » leur mobilité (hybridation, mobilité électrique...)	En continu
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Développer des outils didactiques pour inciter les professionnels et plaisanciers à utiliser des produits et matériels écoconçus	2021-2025

## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>9 – ACTEURS ECONOMIQUES - secteur : Maritime</b>
<b>ACTION N° 9.2</b>	<b>Incitation à la mise en œuvre de l'économie de la fonctionnalité dans le secteur maritime.</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>L'usage et le copartage de propriété a largement été développé dans le nautisme à travers le monde, et la Corse a de nombreux professionnels du nautisme qui sont d'ores et déjà dans cette démarche économique.</p> <p>Toutefois au vu de l'encombrement des ports de plaisance de Corse, dû souvent à un sous-emploi (en moyenne 40 à 60 heures par an) des embarcations par leurs propriétaires (bateaux ventouses), il semble opportun de mettre en œuvre des actions d'incitation à l'usage plutôt qu'à l'achat.</p> <p>Toutefois entraîne des modifications profondes du modèle économique actuel, du constructeur naval, aux concessionnaires, jusqu'aux utilisateurs.</p> <p>Cette approche, voisine de celle des véhicules terrestres, serait après validation, extensible aux acteurs professionnels (transports passagers côtiers, pêcheurs...).</p> <p>De plus, ce concept aurait un impact positif sur la réduction du nombre de bateau hors d'usage, dont la filière REP a du mal à se structurer en Corse.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Economie de la fonctionnalité, incitation, animation
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Accompagner et valider de nouveaux business modèles pour l'ensemble des acteurs du nautisme et des professionnels de la mer.</p> <p>Initier une démarche d'économie de la fonctionnalité lors de l'acquisition d'une unité navale.</p>

<b>QUOI ?</b>		<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Analyser et étudier, par un projet de recherche, l'étude et la génération de modèles d'affaires basés sur l'économie de la fonctionnalité. Valider les atouts et les freins suivants le triptyque : Solutions faciles / existantes ailleurs / à construire.	2021 - 2025
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Promouvoir le développement de l'usage auprès des professionnels de la mer et des plaisanciers.	En continu
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Développer des outils didactiques pour inciter les professionnels et plaisanciers à devenir des « usagers » et non des propriétaires.	2022-2025



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>9 – ACTEURS ECONOMIQUES - secteur : Maritime</b>
<b>ACTION N° 9.3</b>	<b>Développement d'EIT dans le secteur maritime.</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>La Corse possède plus de 1 000 km de littoral, ou sont implantés de nombreux chantiers navals (env.200).</p> <p>Cependant, ces chantiers sont souvent de petites tailles et les quelques chantiers d'importance, ne peuvent souvent accueillir que des unités de taille moyenne.</p> <p>De ce fait, si une unité de grande plaisance (&gt;40m) a une avarie proche des côtes de la Corse, elle doit être déroutée vers des chantiers sardes ou italiens.</p> <p>Il en est de même pour les quelques unités de chaluts professionnels, situés sur la côte orientale de Corse, et qui font leurs entretiens sur des chantiers italiens.</p> <p>Il semblerait pertinent dans le cadre d'un EIT régional de mettre en œuvre un chantier mutualisé, permettant d'offrir des services d'entretiens et réparations pour les grandes unités, favorisant ainsi de manière supplémentaire l'attractivité de notre île pour cette catégorie de bateaux.</p> <p>Un autre domaine d'activité maritime pourrait créer un EIT, celui du cabotage maritime inter portuaire de Corse.</p> <p>En effet, actuellement ce cabotage s'effectue essentiellement par du transport passager, souvent constitué d'un aller – retour d'un port vers une destination touristique.</p> <p>Seule la région ajaccienne à une navette maritime qui relie Ajaccio à Porticcio situé sur la communauté de communes de l'Ornano.</p> <p>Il est envisagé par la Communauté de communes Spelunca Liamone, de mettre en œuvre ce type de liaison maritime, mais non seulement pour passagers, mais aussi pour d'autres flux ce qui allègerait le réseau routier, surtout pendant la période estivale. Cette expérience pourrait servir de base à un développement harmonieux de ce type de mobilité pour d'autres microrégions de Corse.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	EIT, incitation, animation, projets pilotes
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<p>Etudier, valider et accompagner de nouveaux projets d'EIT dans le domaine maritime.</p> <p>Agréger, animer les territoires porteurs de projets structurants.</p>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>
<p><i>Déclinaison opérationnelle 1</i></p> <p>Analyser et étudier, la pertinence technico-économique des projets et leurs impacts environnementaux.</p> <p>Valider les atouts et les freins suivants le triptyque :</p> <p>Solutions faciles / existantes ailleurs / à construire.</p>	2020 - 2025
<p><i>Déclinaison opérationnelle 2</i></p> <p>Promouvoir le développement d'EIT auprès des décideurs locaux et des EPCI.</p>	En continu



<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Développer des outils didactiques pour inciter les acteurs territoriaux à mettre en œuvre ces dynamiques territoriales.	2022-2025
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>10 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Fabrication</b>
<b>ACTION N° 10.1</b>	<b>Création de Conditions de Coopération avec le secteur de la Fabrication pour aller vers une production utilisant des matières secondaires</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le secteur de la Fabrication en Corse couvre un spectre assez large d'activités même si celles-ci concernent un nombre d'entreprises fort divers selon le domaine. On désigne ici par ce terme de Fabrication l'ensemble des activités de production de biens en dehors des Industries Agro-Alimentaires (regroupées dans la Production alimentaire avec l'agriculture), en dehors de la métallurgie (qui est traitée dans le secteur mécanique-métallurgie) et en dehors des activités du nautisme (qui sont traitées dans le secteur maritime). La Fabrication est donc un secteur qui présente un intérêt important pour l'Economie Circulaire en Corse car il participe à une production locale. Il est une source potentielle d'innovation produits en transformant des matières secondaires aujourd'hui inutilisées et confier aux REP.</p> <p>Il constitue à cet égard un champ d'investigation et d'expérimentation privilégié pour la réutilisation-transformation de ces matières secondaires sur la base du savoir-faire possédé par ces entreprises. Il est aussi un champ d'expérimentation de conversion d'entreprises traditionnelles à l'Economie Circulaire sur la base de nouveaux projets.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Coopération, Ecologie Industrielle Territoriale, Expériences de Développement, Conversion
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les entreprises corses de Fabrication à travailler avec des matières secondaires disponibles localement</li> <li>• Générer autour de ces entreprises un espace de coopération dans lequel elles peuvent récupérer de la matière secondaire</li> <li>• Adapter les process de production des entreprises de la Fabrication par rapport aux matières secondaires disponibles sur l'île</li> <li>• Accompagner les entreprises dans leur coopération pour récupérer ces flux de matières secondaires</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Mettre en fonction une cellule de veille technologique à disposition des entreprises du secteur pour les informer des nouvelles opportunités ou retours d'expérience qui pourraient permettre le développement de nouveaux produits
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Amener les entreprises du secteur à tester des nouveaux matériaux issus de matières secondaires pour créer de nouveaux produits par des Appels à Manifestation d'Intérêt

<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Former les services techniques des Offices et Agences de la CdC concernés par les activités du secteur de la Fabrication (ADEC, ODARC pour le bois, OEHC pour les territoires) à l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de ces coopérations inter-entreprises	2020-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Mobiliser l'incubateur Inizia pour le développement de ces nouveaux produits innovants et pour l'accompagnement des brevets à déposer	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Accompagner la structuration d'EIT permettant d'approvisionner les besoins des entreprises engagées dans la fabrication de ces nouveaux produits	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 6</i>	Favoriser le développement de ces nouveaux produits par des aides financières (avec la CADEC)	2021 -2031



## FICHE ACTION – PLAN EC CORSE 2019-2031

<b>AXE d'ACTION</b>	<b>10 – ACTEURS ECONOMIQUES secteur : Fabrication</b>
<b>ACTION N° 10.2</b>	<b>Prise en compte de l'Écoconception dans le secteur de la Fabrication en Corse</b>

<b>CONTEXTE</b>	<p>Le secteur de la Fabrication en Corse couvre un spectre assez large d'activités même si celles-ci concernent un nombre d'entreprises fort divers selon le domaine. On désigne ici par ce terme de Fabrication l'ensemble des activités de production de biens en dehors des Industries Agro-Alimentaires (regroupées dans la Production alimentaire avec l'agriculture), en dehors de la métallurgie (qui est traitée dans le secteur mécanique-métallurgie) et en dehors des activités du nautisme (qui sont traitées dans le secteur maritime). La Fabrication est donc un secteur qui présente un intérêt important pour l'Economie Circulaire en Corse dans le sens où il participe à la production, et dans le sens où il peut/pourrait être utilisateur de matières secondaires résultant d'une première « vie » dans le cadre d'une utilisation préalable (cet aspect est l'objet de la fiche action 10.1).</p> <p>La prise en compte de l'Eco-Conception dans les produits fabriqués en Corse est très importantes au regard de la démarche d'Economie Circulaire souhaitée pour l'île, mais aussi pour l'avantage que peuvent en tirer les entreprises vis-à-vis de leurs clients, que ceux-ci soient locaux ou éventuellement extérieurs à la Corse. Cependant ces entreprises doivent être accompagnés pour favoriser leur réussite et pour jouer pleinement leur rôle d'ambassadeurs et de diffuseurs d'exemples de la mise en œuvre d'actions d'Economie Circulaire.</p>
<b>MOTS CLÉS</b>	Education-Formation, Eco-Conception, Veille technologique, Accompagnement
<b>OBJECTIF(S) DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les entreprises corses de Fabrication à adopter une démarche d'Écoconception</li> <li>• Générer autour de ces entreprises un environnement susceptibles de les accompagner dans le développement de leurs projets liés à l'Écoconception</li> <li>• Promouvoir ces entreprises</li> </ul>

<b>QUOI ?</b>	<b>Période de réalisation indicative</b>	
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	<p>Informer — Former les entreprises du secteur à l'Écoconception afin qu'ils puissent inclure cette dimension dans leurs projets et renforcer la valeur de leurs produits</p>	2020-2022
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	<p>Former à l'Écoconception les services techniques des Offices et Agences de la CdC concernés par les activités du secteur de la Fabrication (ADEC, ODARC pour le bois, OEHC pour les territoires) pour amener un accompagnement dans la mise en œuvre</p>	2020-2022

<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Mettre en fonction une cellule de veille technologique à disposition des entreprises du secteur pour les informer des nouvelles opportunités ou retours d'expérience qui pourraient les intéresser dans le développement de leurs projets et l'intégration de l'Écoconception	2020-2025
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Intégrer un bonus dans l'aide financière aux entreprises pour des produits réalisés en Eco-Conception en Corse (avec l'ADEC, l'ODARC et la CADEC)	2021-2031
<i>Déclinaison opérationnelle 5</i>	Identifier les entreprises réalisant des produits Écoconçus en Corse	2021 -2031

## Glossaire

AAP : Appel A Projets  
ACV : Analyse du Cycle de Vie  
ADEC : Agence de Développement Economique de la Corse  
ADEME : Agence De l'Environnement et de Maitrise de l'Energie  
AFL : Association Foncière Libre  
AGEC (loi) : Actions contre le Gaspillage et relatives à l'Economie Circulaire  
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt  
AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage  
APE : Activité Principale de l'Entreprise  
ATC : Agence du Tourisme de la Corse  
AUUC : Agence d'Urbanisme et d'Energie de Corse  
CADEC : Caisse de Développement de la Corse  
CdC : Collectivité de Corse  
CHR : Cafés Hôtels Restaurants  
CODREC : Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale en faveur des déchets et de l'Economie Circulaire  
CTC : Collectivité Territoriale de Corse (dénomination préalable de la CdC)  
EC : Economie Circulaire  
EcoC : Écoconception  
EcoF : Economie de la Fonctionnalité  
EIT : Ecologie Industrielle Territoriale  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ESS : Economie Sociale et Solidaire  
GMS : Grandes et Moyennes Surfaces  
LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte  
NAF : Nomenclature d'Activités Française  
ODARC : Office de Développement Agricole et Rural de la Corse  
OEC : Office de l'Environnement de la Corse  
OEHC : Office d'Equipeement Hydraulique de la Corse  
OTC : Office des Transports de la Corse  
PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse  
PAT : Plan Alimentaire Territorial  
PTAEC : Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire  
PTPGD : Plan Territorial de Prévention et Gestion des Déchets  
R&D : Recherche et Développement  
REP : Responsabilité Elargie du Producteur  
RHF : Restauration Hors Foyer  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SCRAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie  
SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

## Bibliographie

- Economie circulaire : plan d'actions pour les intercommunalités (AdCF) 2018
- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Corse (Assemblée de Corse) 2016
- Loi n°2020-105 du 10 février 2020 (Légifrance JORF n°0035 du 11 février 2020)
- L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières (S Barles) 2014 – Revue : Développement durable et territoires
- Economie de proximité, économie circulaire et écologie industrielle territoriale (M. Danala) 2018 - France Clusters
- Arrangements institutionnels et écologie industrielle (C. Decouzon, M. Maillefert, O. Petit, S. Sarran) 2015 - Revue d'Economie Industrielle
- Economie Industrielle et de l'Innovation (JL Gaffard) 1990, Précis Dalloz
- Modélisation macroéconomique appliquée à l'économie circulaire, préconisations de développement (Icare & Consult) 2018 - ADEME
- Référentiel économie circulaire (ADEME) 2019
- Nouveaux modèles économiques et création de valeur territoriale autour de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et de l'écologie industrielle (M. Maillefert, I Robert) 2017 - Revue d'Economie Régionale & Urbaine
- The Limits to Growth (DH Meadows, DL Meadows, J. Randers, WW Behrens) 1972, Universe Books
- La mobilisation du capital territorial pour le développement d'une logique d'écologie industrielle et territoriale (J. Gobert, S. Brullot) 2017 - Revue d'Economie Régionale & Urbaine
- L'économie circulaire (R. Le Moigne) 2018 - L'Harmattan
- Valeur et développement durable (J. Perrin) 2005 - Editions Campus Ouvert
- A la recherche des fondements de la valeur économique et de la richesse (J. Perrin) 2017 - Editions Campus Ouvert
- Des clusters aux écosystèmes industriels locaux (A. Torre – JB Zimmermann) 2015 Revue d'Economie Industrielle
- L'économie circulaire – 2<sup>ème</sup> : Stratégie pour un monde durable (R. Le Moigne) – 2011 – Presses universitaires du Septentrion
- Activer l'économie circulaire : Comment réconcilier l'économie et la nature (N. BUTTIN, B. Saffré) – 2016 – Groupes Eyrolles
- Ecologie Industrielle et territoriale : Stratégies locales pour un développement durable (N. Buclet) - 2018 – Dunod.
- Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des français en 2030 – ADEME – 2014
- Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris – 2015 – Mairie de Paris – ADEME
- L'économie circulaire dans votre région ? Comprendre pour décider – 2014 – ADEME - ARF



## ANNEXES

## Annexe 1

### Tableau Régions / Filières

	CAB + MAR GOLO +NEB-CO	BALA CAL+IR	CENTRE COR + PP	ORIENTE + FIUM'O	Costa V +CASTA	CCSC+ ALTA ROCCA	CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	OUEST CORSE	SARTE VALINCO +ORNANO	Nbre par "cible"
collectivités locales	1	1		1		1	1		1	6
agriculture			1		1		1	1	1	5
IAA	1	1	2	1	2		1			8
habitat touristique		1		1				1	1	4
GMS + alimentaire	1			1		1	2			5
Restauration	1		1			1	1	1		5
Blanchisseries						1	1			2
Industrie Metal	2			1			1			4
Réparation automobile	1						1		1	3
BTP construction		1		1		1	1	1	0	5
Transport A+T+M	2						2			4
Métiers de la Mer	1	1					1		1	4
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>55</b>
				SS-Total HC	28			SS-Total CdS	27	

### Listes des professionnels / Régions

#### Liste personnes Eco Circulaire

REGIONS	NAF	STRUCTURES	NOM	PRENOM
BALA CAL+IR	1107A	S E EAUX DE ZILIA	CIAVALDINI	FRANCOISE
BALA CAL+IR	1013A	COSTA ET FILS	COSTA CECCALDI	CAMILLE
BALA CAL+IR	0145Z	ELEVEUR OVIN	HEITZLER	REGINE
BALA CAL+IR	1084Z	A PAESANA	CAMILLERI	CHRISTIAN
BALA CAL+IR	5510Z	LE BELVEDERE	CECCALDI	ANGE

CAB + MAR GOLO +NEB-CO	5010Z	CORSICA FERRIES	SAVELLI	JEAN MICHEL
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	5621Z	LA BARQUETTE	CARLOTTI	NICOLAS
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	1013B	CHARCUTERIE FONTANA	FONTANA	JEAN PIERRE
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	1051C	SOCIETE FROMAGERE CORSE	SUCHEL	REMI
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	2511Z	FUSELLA C.M.	FUSELLA	ALBERT
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	6820B	CORIN A M	CAPIA	CHARLES
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	5221Z	CFC -Chemin de Fer de la Corse	BARTOLI	JEAN BAPTISTE
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	4520A	CARROSSERIE BASTIAISE	PAOLI	JEAN PAUL LOUIS
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	1105Z	BRASSERIE PIETRA	SIALELLI	ARMELLE
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	6820B	CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE DE FURIANI (CIF)	FRANCESCHI	FREDERIC
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	4675Z	C.A.N.I.C.O	PEPE	AUGUSTIN
CAB + MAR GOLO +NEB-CO	6820B	GROUPE CASINO	BOUDEO	MARLENE
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	5629A	ASS GEST REST INTER ENTRE AJACCIO		
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	9601A	CORSE BLANC	BAGNI	FRANCOIS XA- VIER
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	4673A	CASTELLANI MATERIAUX	CASTELLANI	MATHIEU

CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	4675Z	CAVICA	BESSONE	JEAN MARC
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	1051C	FOLACCI CHARCUTERIE	FOLACCI	JEAN PHILIPPE
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	0113Z	GAEC ACCETU	CRISPU	PIERRE
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	1072Z	BISCUITERIE AFA	FENECH	ALFRED
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	1073Z	PATES KALLISTE	GIRAUD	DOMINIQUE
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	1039B	CORSICA GASTRONOMIA	VALERY	OLIVIER
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	3320A	CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE AJACCIENNE (CIA)	PERETTI	FRANCOIS
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	4520A	AJACCIO POIDS LOURDS	ESCUDIER	PATRICK
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	5110Z	AIR CORSICA	DANDRIEUX	PHILIPPE
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	0321Z	GLORIA MARIS	RIERA	PHILIPPE
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	3315Z	SANTARELLI MARINE	SANTARELLI	JEAN CHRIS- TOPHE
CAPA+ HTE VALLEE GRAVONA	4711F	GROUPE CARREFOUR	TORRE	JEAN CLAUDE
CCSC+ ALTA ROCCA	0121Z	DOMAINE DE PETRA BIANCA	CURALLUCCI	JEAN
CCSC+ ALTA ROCCA	9601A	BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE PICCIOCHI	PICCIOCHI	RENALD
CCSC+ ALTA ROCCA	5621Z	O SUSHI DU MAKI	CHABERT	ERIC

CCSC+ ALTA ROCCA	4711F	GROUPE LECLERC	ROSSI	DOMINIQUE
CENTRE COR + PP	1013B	SOCIETE CHARCUTERIE SAN LO- RENZO	FAUCON	ERIC
CENTRE COR + PP	5610C	A MERENDA	FABIANI	FRANCOISE
Costa V +CASTA	1013B	SALAMERIA ISULA	TOMASI	ANTONE
Costa V +CASTA	1107A	Soc Nouvelle des eaux minérales d'OREZZA	MORA	MARIE
Costa V +CASTA	1051C	A FILETTA	MATTEI	YOHANN
Costa V +CASTA	9499Z	CORSIC'AGROPOLE	RIBAUD	JEAN CLAUDE
ORIENTE + FIUM'O	4941B	MAURIZI TRANSPORT	MAURIZI	ANNE
ORIENTE + FIUM'O	1051C	FROMAGERIE OTTAVI	OTTAVI	ANTOINE
ORIENTE + FIUM'O	5520Z	RIVA BELLA THALASSO	GADDONI	MARIE CLAIRE
ORIENTE + FIUM'O	4673A	PIFFERINI MATERIAUX	MARTINIERE	CHRISTOPHER
ORIENTE + FIUM'O	4675Z	COOP VADINA	PONTERI	PHILIPPE
ORIENTE + FIUM'O	4675Z	C.A.N.I.C.O.		
ORIENTE + FIUM'O	4711F	GROUPE LECLERC	GAMBOTTI	GERARD
OUEST CORSE	4673A	ETABLISSEMENTS PADRONA FRANCOIS	PADRONA	JEAN FRANCOIS
OUEST CORSE	5610A	A FUNTANELLA	CECCALDI	TOUSSAINTE
OUEST CORSE	0142Z	GDSB – Eleveur bovin	ZANETACCI	JEROME
OUEST CORSE	6820B	CAMPING SOLE E VISTA	CECCALDI	ANGELE
SARTE VA- LINCO +ORNANO	0145Z	GAEC D'URTOLU	MALLARONI	JEAN PIERRE
SARTE VA- LINCO +ORNANO	5510Z	HOTEL DES ROCHES	GORI	JEAN

SARTE VALINCO +ORNANO	7732Z	GARAGE DANZIO	DANZIO	YANNICK
SARTE VALINCO +ORNANO	0121Z	EARL SANT'ARMETTU	SEROIN	GILLES
SARTE VALINCO +ORNANO	1107A	SOC DES EAUX DU COL SAINT GEORGES	COLONNA D'ORNANO	ALEXANDRE
SARTE VALINCO +ORNANO	0142Z	EARL VACHE TIGRE	ABBATUCCI	JACQUES
SARTE VALINCO +ORNANO	3315Z	VALINCO MARINE	TABERNER	CHRISTIAN
SARTE VALINCO +ORNANO	0121Z	EARL DOMAINE COMTE ABBATUCCI	ABBATUCCI	JEAN CHARLES

OEC Mission Economie Circulaire

Mode d'organisation et Objectifs

COTECHS (**Annexe 2**)

Timing en min	Temps	Heure début	Heure fin
Accueil/explication	15	14h00	14h15
<b>Débat sur le projet à mener pour développer l'EC dans le cadre proposé par l'atelier</b>	25	14h15	14h40
<b>Comment aider cette demande ? quels outils à disposition pour aider la mise en œuvre ?</b>	30	14h40	15h10
<b>Réflexion : pourquoi aider cette démarche ?</b>	10	15h10	15h20
<b>Rédaction de la réponse pour la restitution aux autres tables</b>	10	15h20	15h30
Présentation synthèse Table 1 et débat	15	15h30	15h45
Présentation synthèse Table 2 et débat	15	15h45	16h00
Présentation synthèse Table 3 et débat	15	16h00	16h15
<b>Synthèse globale (outils actuels et besoins)</b>	15	16h15	16h30
<b><i>Durée totale de la séance (en h)</i></b>	<b>2,5</b>	<b>14h00</b>	<b>16h30</b>

**Objectifs de l'atelier**

Avoir une réflexion commune et partagé sur un cas fictif d'Economie Circulaire, avec les mêmes informations

Prendre la dimension de la transversalité de l'Economie Circulaire et de ses besoins en coopération

Réfléchir à un projet qui prenne en compte le plus grand nombre de facteurs de l'Economie Circulaire

Evaluer ses moyens d'actions par rapport à ses outils actuels d'intervention (aides, conseil...)

Aborder en commun une réflexion sur la portée des actions possible en faveur du développement de l'Economie Circulaire

S'approprier un peu plus les dimensions de l'Economie Circulaire



Office de l'Environnement de la Corse

Mission Economie Circulaire

COTECH Offices et Agences CdC (**Annexe 2**)

**Sujet pour travail en atelier 14 juin 2018**

**Une communauté de communes possède le territoire suivant :**

Taille : 500 km<sup>2</sup> et population (14 000 h),

Variations saisonnières (pic de saison 32 000 h pendant 20 j, moyenne en équivalent permanent en saison : 21 000 h sur 4 mois)

**Situation initiale**

Il comprend un bourg central dense, des zones d'habitat plus périurbaines, une partie rurale avec des hameaux et des habitats épars

Il comprend aussi une zone littorale à vocation touristique avec des hébergements de différentes formes (2 hôtels, 1 camping, 1 RT, résidences de vacances)

Il possède aussi une zone de montagne où sont présents l'élevage et les transformations charcutières et laitières

Son tissu économique est constitué (hors tourisme et agriculture) d'entreprises du commerce et des services (marchands et non marchands), du BTP ainsi que de quelques entreprises de fabrication.

Le territoire a très peu d'installations productrices d'énergies renouvelables

Il connaît des pics de sécheresse et de restriction d'eau en été

Distances d'accès au port (80 kms), à l'aéroport (70 kms) et au grand pôle urbain (90 kms)

**La Communauté de Communes souhaite développer une démarche d'Economie Circulaire sur son territoire**

**Questions relatives au sujet :**

1. Quel(s) projet(s) doit mener le territoire pour développer l'Economie Circulaire ?

2. Quels outils (information, formation, conseils...) a-t-on à disposition pour l'aider à mettre en œuvre cette démarche ?

3. Pourquoi et comment aider cette démarche ?

**La réflexion est divisée en 3 groupes (3 tables), ayant un thème qui correspond à des piliers de l'Economie Circulaire**

**Thèmes**

- L'achat responsable
- L'allongement de la durée de vie
- L'approche territoriale : liens et coordination des actions ou des acteurs entre elles/eux

Questionnement des participants à la table	Thème de la table	Pilier de l'EC concerné
Comment faire et quels outils à disposition pour le faire ?	Relier et coordonner les activités entre elles	EIT
Quels besoins, dans quel(s) but(s)	Achats responsables	Éco-conception Éco de la fonctionnalité Minimiser les extractions
Comment orienter entreprises et décideurs du territoire ?	Achats responsables	Réparation
Quelles possibilités, dans quel(s) but(s)	Allonger la durée de vie	Réutilisation
Comment orienter entreprises et décideurs du territoire ?	Allonger la durée de vie	Réemploi
	Allonger la durée de vie	Recyclage

- Éléments pouvant intervenir dans le projet de développement**
- Création d'une autre zone touristique (résidences secondaires à vocation touristique)
  - Création de hameaux nouveaux
  - Agrandissement de 2 zones d'habitat péri urbain
  - Constitution d'une AFP en montagne
  - Création d'une zone artisanale pour des services et de la fabrication-transformation
  - Création d'une zone commerciale
  - Création d'un pôle administratif en périphérie du bourg
  - Création d'une voirie complémentaire à l'actuelle



Sujet pour le CoTech (édition du 17-24-26/09/2018)

**(Annexe 3)**

**Sujet pour travail en atelier 17, 24 et 26 septembre 2018**

**Le territoire de votre communauté de communes :**

A une taille, une population, une densité et des conditions géographiques qui lui sont propres  
Connait des variations saisonnières, en fonction de ses activités économiques et de la vie de sa population  
A des problématiques qui lui sont spécifiques : Urbaine-Péri Urbaine ; Rurale - Rurale Désertifiée ; influence touristique  
Pendant certaines situations peuvent être comparables ou adaptables à d'autres expériences

**La Communauté de Communes souhaite organiser la démarche d'Economie Circulaire sur son territoire**

**Point de départ de la réflexion :**

Première lecture des 8 fiches actions proposées (ou de quelques-unes selon sensibilité des participants)  
Débat rapide sur leur intérêt

**Second temps d'analyse :**

Débat sur la façon d'appréhender l'organisation de l'Economie Circulaire sur le/son territoire

**Questions relatives au sujet :**

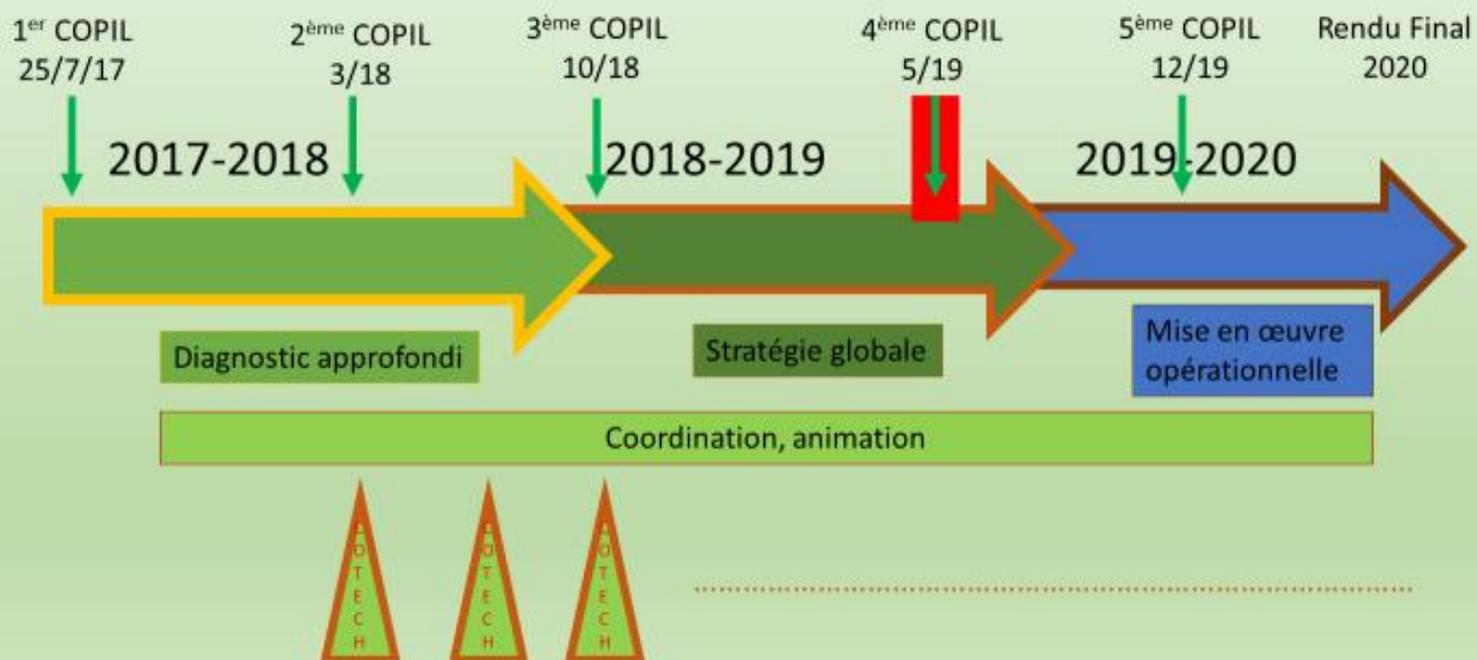
1. Quel rôle peut jouer la commande publique sur le territoire pour développer l'Economie Circulaire ?
2. Quels rôles peuvent jouer l'Eco-conception et l'Economie de la Fonctionnalité dans l'Economie Circulaire ?
3. Quel(s) rôle(s) peut(vent) jouer les entreprises sur le territoire pour construire l'Economie Circulaire ?
4. Comment les Communautés de Communes et d'Agglo peuvent-elles coopérer avec les entreprises de leur territoire sur la construction de l'Economie Circulaire ?



## Mise en œuvre d'orientations stratégiques et d'un plan d'actions d'économie circulaire en Corse

### **Annexe 4**

# Calendrier du projet



## 2<sup>èmes</sup> CoTechs territoriaux sur les 1<sup>er</sup> Piliers de l'EC

- Principaux objectifs des CoTechs:
  - Amener une réflexion sur l'**Approvisionnement Durable** et l'**Éco-conception** dans les territoires ; celle-ci n'est alors plus industrielle, mais rentre dans les préoccupations des acteurs locaux et particulièrement dans la commande publique.
  - Développer la connaissance de la notion d'**Economie de la Fonctionnalité**
  - Orienter les CoTechs dans la logique et la démarche **EIT (Ecologie Industrielle Territoriale)**, appliquées aux différences existant entre les territoires.

# Point sémantique sur les 1<sup>er</sup> piliers de l'EC

Matières premières

- **Approvisionnement durable** : élaboration et mise en œuvre d'une politique d'achats responsables (sélection des fournisseurs sur des critères environnementaux, accompagnement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques etc.).

- **Ecoconception** : démarche qui consiste à diminuer, dès sa phase de conception, les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie.

**L'Analyse de Cycle de Vie (ACV)** est l'analyse qui validera de manière pertinente l'écoconception

- **Economie de la fonctionnalité** : forme d'économie collaborative qui privilégie l'usage à la possession et tend ainsi à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

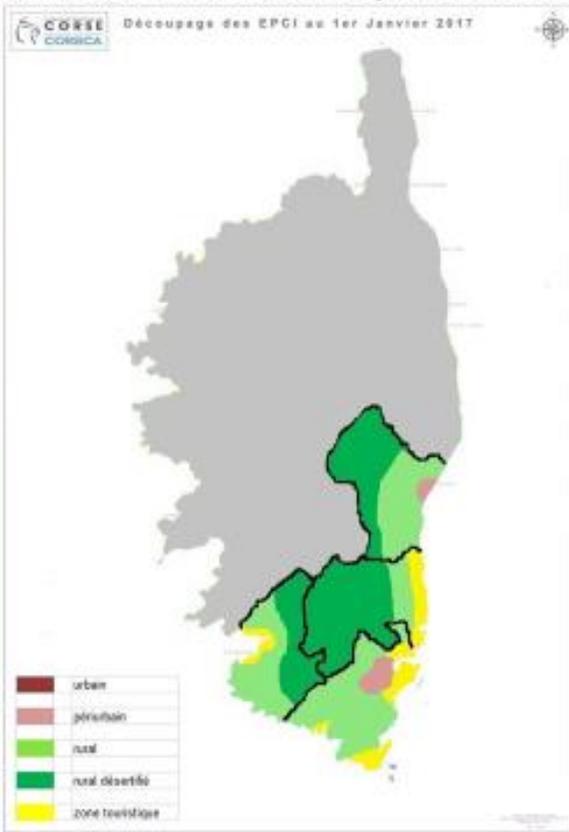
- **Ecologie industrielle et territoriale** : recherche de synergies à l'échelle d'une zone d'activités, d'un territoire et ou d'une région; les résidus d'une entreprise pouvant devenir les ressources d'une autre.

Collecte

Consommation,  
utilisation, réemploi,  
réparation

# CoTech du 26 mars 2019 à Porto-Vecchio

**Carte territoire concerné par le Cotech**

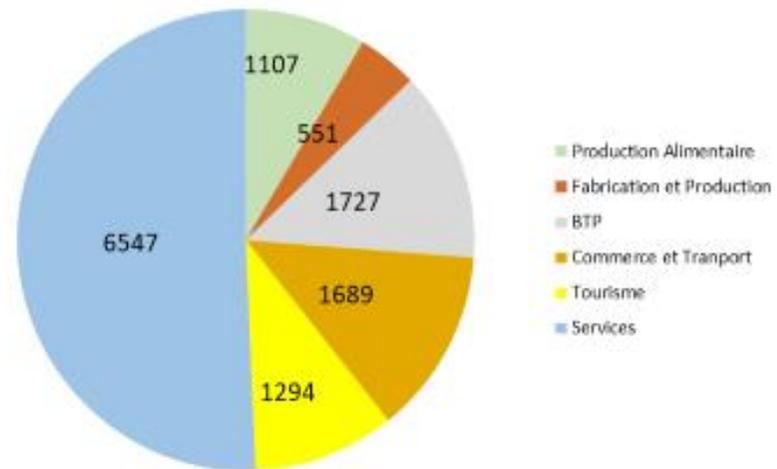


## Tissu économique et humain

**Population du territoire du CoTech : 53 467 hab.**

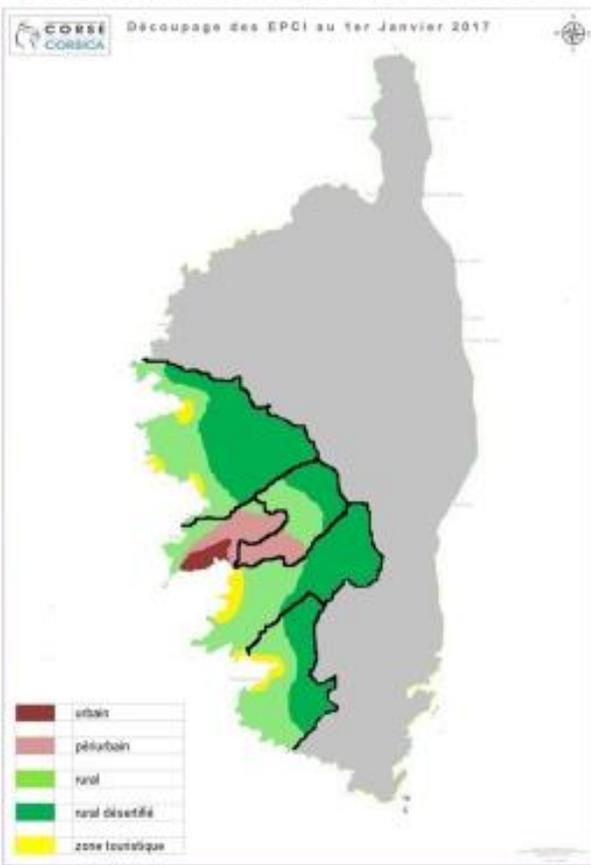
**Variations touristiques (moyenne) : 1,51 en équivalent habitant  
Variations comprises entre 1,38 et 1,65 selon les ComComs**

**Tissu en nombre d'acteurs et d'activités : 12 915**



# CoTech du 7 mai 2019 à Bastelicaccia

Carte territoire concerné par le CoTech

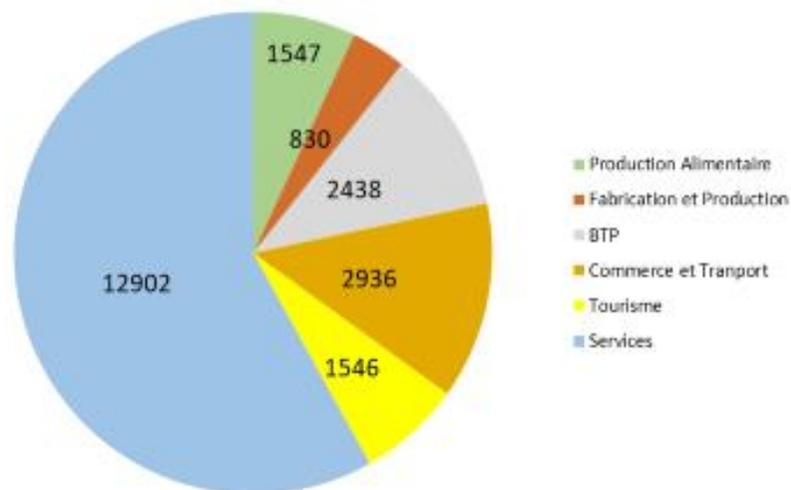


Tissu économique et humain

Population du territoire du CoTech : 123 571 hab.

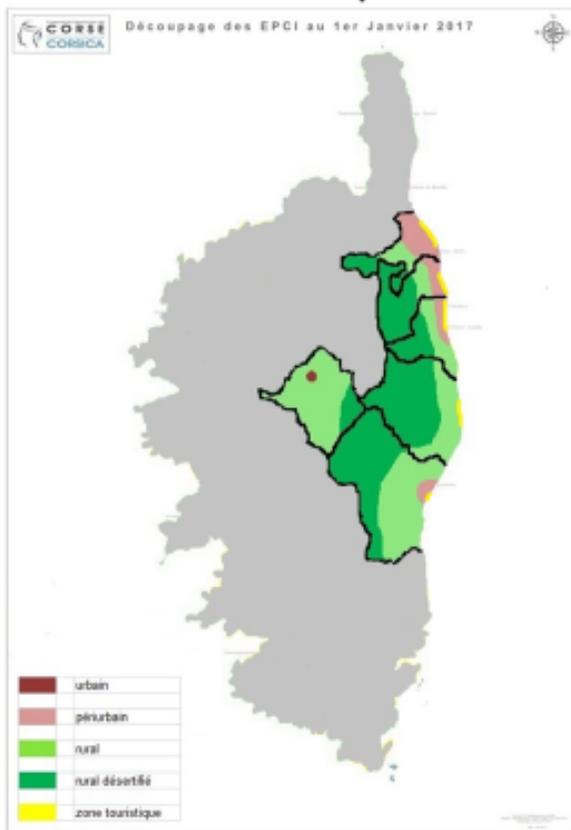
Variations touristiques (moyenne) : 1,22 en équivalent habitant  
Variations comprises entre 1,06 et 2,02 selon les ComComs

Tissu en nombre d'acteurs et d'activités : 22 199



# CoTech du 16 mai 2019 à San Nicolao

## Carte territoire concerné par le CoTech

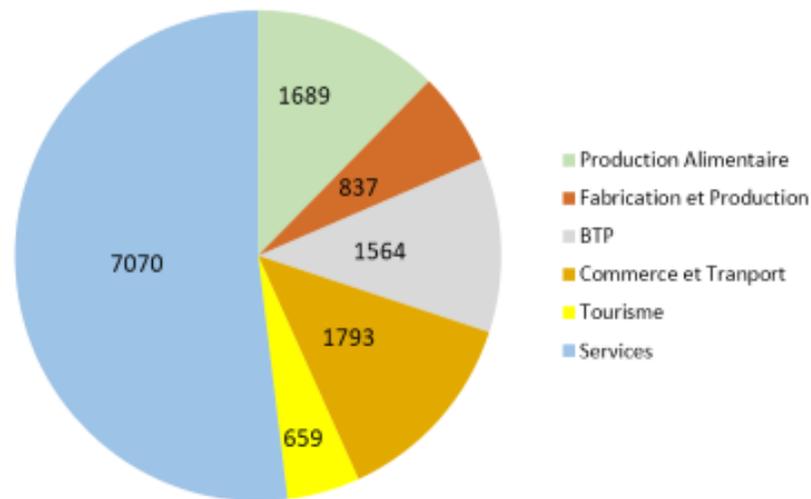


## Tissu économique et humain

**Population du territoire du CoTech : 74 107 hab.**

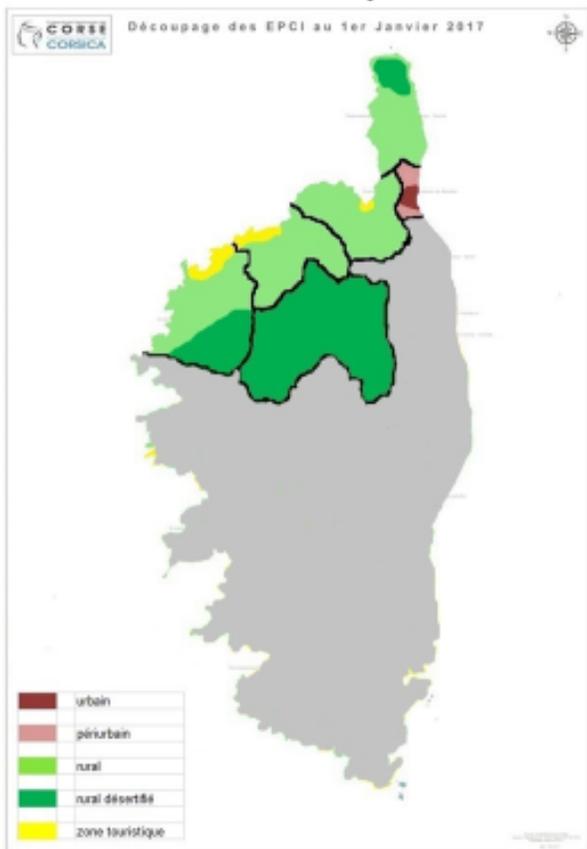
**Variations touristiques (moyenne) : 1,30 en équivalent habitant**  
**Variations comprises entre 1,15 et 1,61 selon les ComComs**

**Tissu en nombre d'acteurs et d'activités : 13 612**



# CoTech du 22 mai 2019 à Francardo

## Carte territoire concerné par le CoTech

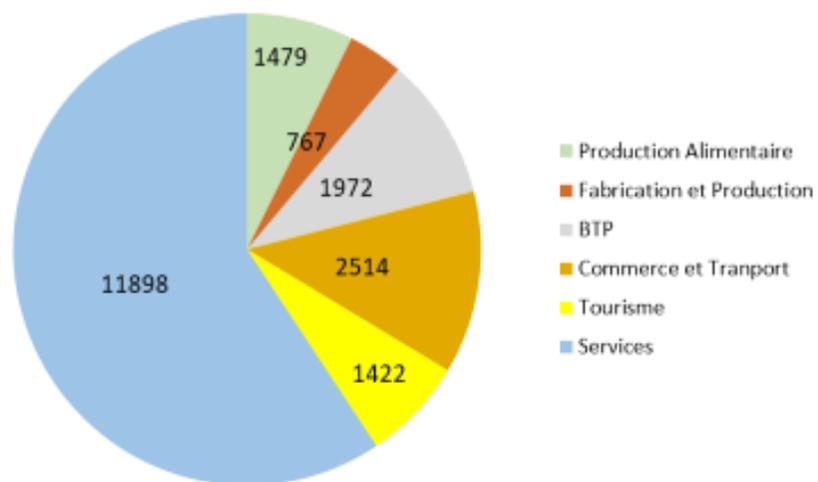


## Tissu économique et humain

Population du territoire du CoTech : 100 446 hab.

Variations touristiques (moyenne) : 1,33 en équivalent habitant  
Variations comprises entre 1,03 et 1,86 selon les ComComs

Tissu en nombre d'acteurs et d'activités : 20 052



## ❖ PHASE 2 : Proposition d'une stratégie globale : structuration du plan d'actions et programme de travail:

Évolution des orientations ressorties des CoTechs :  
une connaissance de l'Économie Circulaire plus développée et une démarche de plus en plus structurée et opérationnelle

11 points d'intervention après les premiers CoTechs (1 - 2) Juin et septembre 2018	6 domaines d'intervention après les troisièmes CoTechs mars à mai 2019
Différencier déchets et Economie Circulaire (1)	
Sensibiliser les acteurs publics et privés (2)	
Développer la connaissance de l'Ecoconception (3)	Education, pédagogie des territoires, formation des acteurs (1)
Former à l'Économie Circulaire (7)	
Diffuser, vulgariser et développer l'Économie Circulaire (8)	
Intégrer l'Économie Circulaire dans les territoires (6)	Veille technique, cellule d'accompagnement (2)
Analyser le tissu économique, fonctionnement et flux (4)	Calcul, économie, territoires et prospective (3)
Calculer et redistribuer la valeur créée sur le territoire (10)	
Adapter les outils d'accompagnement des politiques (11)	Incitations, outils financiers et expériences : Aides et AAP (4)
Hierarchiser les interventions locales et Corse entière (5)	Rôle des communautés dans la mise en place d'EIT (5)
Développer-adapter à l'EC les équipements structurants (9)	Betas et adaptation d'outils (6)

## ❑ Premières actions susceptibles d'être initiées:

### ➤ Achats durables et écoconception:

- ✓ Mise en œuvre d'actions auprès des collectivités afin de définir l'éco-conditionnalité des aides pour permettre un développement des achats de produits écoconçus.
- ✓ Action de formation et d'incitation auprès des professionnels de la distribution pour accentuer la promotion de produits écoconçus, réparables et réemployables.
- ✓ Mise en œuvre par les collectivités du principe de l'écoconception lors de la réalisation de travaux immobiliers et ouvrages d'art.
- ✓ Incitation du développement de l'écoconception auprès des professionnels du BTP et du Tourisme

### ➤ Economie de la fonctionnalité:

- ✓ Mise en œuvre d'incitations pour permettre aux collectivités la mise en œuvre de ce pilier sans alourdir leur fonctionnement.
- ✓ Analyser les freins législatifs ne permettant pas l'extension de ce principe, ne permettant pas de favoriser l'usage plutôt que la propriété.

### ➤ **Ecologie Industrielle Territoriale:**

- ✓ Accompagner et inciter les territoires à intégrer une dynamique d'EIT permettant une meilleure gestion des flux de matières visant:
  - ❖ Une meilleure valorisation et une optimisation de ceux-ci
  - ❖ Un accompagnement dynamique vers la transition énergétique.
  - ❖ Une optimisation de ressources hydrauliques.

### □ **Méthode:**

- Entretiens complémentaires avec les porteurs de projets.
- Capitalisation des expériences en cours ou réalisées sur le territoire insulaire et sur d'autres territoires identifiés.
- Mise en œuvre d'une plateforme interactive permettant de faire de la veille économique